



N°59 **SERRE VIVANTE**

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

PRINTEMPS 2025

Protection de l'environnement et du cadre de vie depuis 1992 dans le Pays Dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

AVION OU CLIMAT, IL FAUT CHOISIR !

DOSSIER

**Dole Jura,
un développement
insoutenable p.13**

Crash climatique p.15

**Les incidences
notables du projet p.17**



MALANGE

SAMEDI 24 MAI 2025 | 10H

Comment l'habitat léger ménage la nature

Minimiser l'artificialisation des sols, rendre la matière organique à la nature, développer la connaissance de la faune et de la flore locale : Serre Vivante nous invite à une visite commentée d'un habitat léger et de son environnement naturel.

📍 RDV : Malange – Lieu précisé lors de la réservation obligatoire au 06.24.46.69.68



ABBAYE D'ACEY

SAMEDI 28 JUIN 2025 | 14H30

Faire revivre les moulins médiévaux du Gravelon

Visite accompagnée de l'abbaye suivie, dans le narthex de l'église, d'une conférence avec les archéologues en charge des fouilles LGV à Thervay en 2004 du site des moulins hydrauliques.

📍 RDV : Abbaye d'Acey à Vitreux (39350)

**JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS**



OFFLANGES

DIMANCHE 29 JUIN 2025 | 10H

Visite de la carrière de meules Chemin de la poste (croix du Dode)

Découverte du site avec Luc Jaccotey, archéologue lithicien. Un site géologique particulier, d'où les meules utilisées par les moulins régionaux étaient extraites.

**7 juin : nettoyage de la carrière
de meules** (voir agenda p.32)

📍 Stationnement sur site interdit. Parking fléché impératif : GPS 47.193948, 5.568166.

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

OUVERT À TOUTES ET TOUS, GRATUIT

serre.vivante.free.fr



**Suivez-nous !
Serre Vivante**

**Futaie irrégulière
pour une forêt
durable. p.23**



Droit, démocratie et nature

Le 27 février 2025, le tribunal administratif de Toulouse a annulé les autorisations environnementales du projet autoroutier de 62 km entre Castres et Toulouse.

Et ce pour un motif que nombre de médias ont manqué : dans la mise en balance entre faibles bénéfices du projet pour le territoire et impérieuse nécessité de protéger les milieux naturels et les espèces sauvages, les biens communs doivent être privilégiés. Nos associations POUR la protection de l'environnement qui tentent de faire respecter les principes constitutionnels de protection de la nature, les engagements internationaux et européens de la France, tout comme l'accès à la justice et le rôle des juges dans le contrôle de l'action publique (principes fondamentaux de l'État de droit), sont des lanceurs d'alerte !

«Avoir franchi plusieurs limites planétaires nous impose une vision différente des aménagements publics»

En 2025, il ne suffit plus qu'un projet génère de l'emploi et raccourcisse de quelques minutes un trajet, pour imposer cette maigre utilité à l'impérieuse nécessité de protéger la nature. Et oui, fort heureusement, un juge, dans le respect de la loi, peut annuler la décision d'un élu local, d'un Préfet, d'un parlementaire, d'un gouvernement,

d'un président de la République. Les impacts du projet sur des milieux naturels, patrimoine commun, ont été démontrés et argumentés pendant l'instruction de l'autorisation environnementale (avis défavorable du CNPN, des associations naturalistes, des scientifiques du climat et de la biodiversité, des habitants en attente d'investissements publics sur des mobilités plus soutenables...). L'État est resté sourd, sous la pression économique locale. La justice a analysé objectivement les faits à la lumière du droit qui s'impose à tous, aux élus, aussi et sans doute avant quiconque. Et malgré le lancement du chantier sans attendre la justice, en forme habituelle de politique du fait accompli, celle-ci a rappelé les politiques à l'ordre démocratique et constitutionnel.

Localement, pour notre santé et le climat, Serre Vivante invite aussi la justice à rappeler le droit et à obtenir du Département du Jura la réalisation d'une étude environnementale en préalable à l'éventuel chantier de réfection de la piste de l'aéroport de Dole pour servir le projet de doubler les vols commerciaux...

Pascal BLAIN, Président SERRE VIVANTE



SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
TAXENNE, MORT ANNONCÉE D'UN BEAU PETIT VILLAGE JURASSIEN	8
CARRIÈRE DE MOISSEY, NOUS SOMMES DÉJÀ DANS L'APRÈS !	9
SENTIER : DE ROMAIN (39) À ÉTRABONNE (25)	20
LES ENFANTS PARLENT DE LA SERRE	7
L'ÉCOLE DEHORS	7
SOCIÉTÉ	10
MENOTEY, RESTAURATION DU DIEU DE PITIÉ	10-11
ACTIVITÉS SERRE VIVANTE	12
AG SERRE VIVANTE	12
DOSSIER	13
AVION OU CLIMAT, IL FAUT CHOSIR !	13-18
POÈME "VOL DE RÊVES"	19
ENVIRONNEMENT	21
TAXENNE, DE NOUVEAU UNE RIVIÈRE VIVANTE ?	21
ÉCLANS-NENON, GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE	22-23
LE PISSENLIT, LA PANACÉE DU VENTRE	26
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	27
SOCIÉTÉ	24
CRISE DE LA BIO : OÙ EN SOMMES-NOUS VRAIMENT ?	24-25
LE PATOIS, POURQUOI PAS TOI ?	31
AGENDA	32

JOURNAL D'INFORMATION DU MASSIF DE LA SERRE

Édité par l'association Serre Vivante, 39290 MENOTEY

✉ serre.vivante@wanadoo.fr
🌐 <http://serre.vivante.free.fr>

LES CONTRIBUTEURS DE CE NUMÉRO



Michèle
Augustin



Lisa
Böttcher



Jean-Marie
Brigant



Jean-Pierre
Caze



Claire
Chantefoin



Janette
Deville



Bénédicte
Rivet



Charly
Gaudot



Laurence
Henriot



Jean-Claude
Lambert



Louis
Levrey



Claude
Pinsard



Nathalie
Rude



Rémy
Vacheret

Conseil d'Administration :
Pascal BLAIN, président. (Menotey),
Claude PINSARD, trésorière (Sermange),
Nathalie RUDE, secrétaire (Romain),
Christine van der VOORT (Romange),
Jean-Claude LAMBERT (Romange),
Claire CHANTEFOIN (Sermange),
Charly GAUDOT (Brans),
Nicole GRANDJEAN (Falletans),
Janette DEVILLE (Malange),
Marie-Françoise GARITAN (Salans),
Marie BRIGAND (Éclans-Nenon).

Remerciements :
Michèle DURAND-MIGEON
et Christine van der VOORT
pour la relecture.

Conception graphique : Stylograph,
Rouffange - www.stylograph.fr
06 25 83 10 99

Imprimeur : FCI, Auxonne -
03 80 37 45 03. Tirage : 10200 ex.
ISSN 2112-8073

Photo de couverture : Adobe Stock

Brèves locales

AMANGE



MOMENT DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE

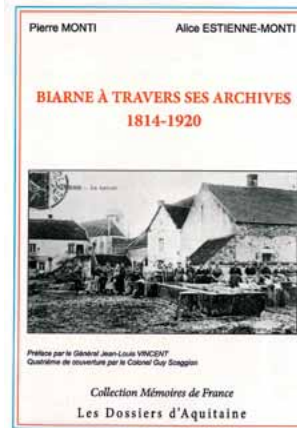
Une soirée bien-être proposée par l'équipe du Foyer Rural d'Amange.

25 personnes ont participé le 27 mars à une soirée qui proposait de découvrir l'iridologie et la réflexologie

auriculaire avec Magalie Labrot et une expérience de sophrologie guidée par Sophie Rossignol a plongé chacun dans un véritable bain de sérénité et de détente. Après une vingtaine d'années passées dans l'enseignement, cette dernière a eu l'envie et l'opportunité de donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Ayant expérimenté la sophrologie à titre personnel, et convaincue de ses bienfaits, elle a entrepris une formation pour devenir sophrologue. Elle propose des outils de relaxation et de développement personnel pour gérer le stress, l'anxiété, la dépression et divers problèmes de santé mentale.

10 rue du pré Fouchard ☎ 07.87.22.98.31
🌐 <https://www.sophrologierossignol.fr>

BIARNE



À TRAVERS LES ARCHIVES DE BIARNE

La petite histoire locale pour mieux comprendre l'Histoire.

Alice Estienne-Monti, professeure des écoles, et Pierre Monti, son grand-père qui fut maire de Biarne de 1977 à 1995, ont réalisé un remarquable travail de recherche dans plus d'un siècle d'archives communales, d'anciennes photographies et des correspondances privées, pour rédiger un ouvrage sobrement intitulé «Biarne à travers ses archives 1814-1920». Les auteurs

évoquent les pillages sous la Révolution, mais aussi les destructions et les réquisitions de la deuxième invasion de 1870-1871 et la grande saignée de la Première Guerre mondiale. Ils évoquent aussi le quotidien du village, les réunions de famille autour du repas dominical ou les travaux des champs avec les chevaux.

Livre broché 30 x 21 cm - 254 pages - 24 € Éditeur : Dossiers d'Aquitaine

AUDELANGE



TERRE À CHAMOIS

La falaise de Rochefort à Audelange est un site naturel remarquable.

Située au cœur de la vallée du Doubs, elle attire les amoureux de nature et de patrimoine bâti, les randonneurs et maintenant les amateurs de faune sauvage. Le soleil joue un rôle essentiel dans la mise en valeur de la vallée du Doubs. Ce dimanche 2 février, entre les chamois qui gambadent librement sur les rochers perchés, le soleil qui éclaire majestueusement les paysages et la véloroute qui serpente le long de la rivière, il y a de quoi émerveiller et ravir les visiteurs. Ces nouveaux occupants seront-ils encore présents l'année prochaine?

BRANS



HABITS À PETITS PRIX À LA FRIPERIE

Un week-end par mois, la salle des fêtes du village devient friperie !

Samedi 8 février, les visiteurs sont venus

nombreux et repartis heureux de leurs achats lors de la première opération friperie organisée par l'association Valou. Propres et en bon état, les habits et chaussures de seconde main sont vendus de 2 à 20 euros. Un week-end complet par mois, chacun pourra venir à la recherche de vêtements de qualité à petits prix, de toutes les tailles pour enfants, adolescents et adultes. Mickaël Peres, maire de Brans, se félicite d'accueillir cette opportunité dans son village, en particulier pour les personnes au revenu modeste. Le planning des prochaines opérations est consultable en mairie.

Valérie, association Valou ☎ 06.73.77.48.14

AUXANGE



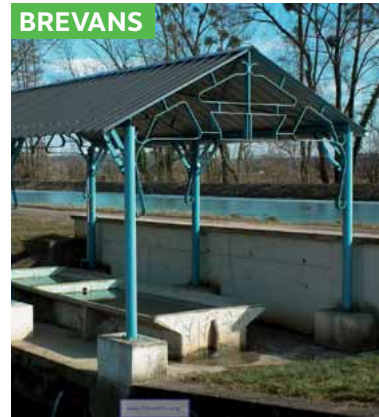
3D REEL AU SERVICE DE LA DURABILITÉ

Face à l'obsolescence programmée, l'impression 3D est une solution innovante.

Cette technologie permet la reproduction de pièces en plastique cassées et introuvables, mais également de créer des objets sur mesure, qu'il s'agisse de projets personnels, d'idées cadeaux, de décorations originales ou de supports publicitaires. Grâce à la numérisation 3D, 3DReel copie des objets du monde réel et génère un fichier numérique, offrant ainsi la possibilité de les sauvegarder ou de les modifier. Engagée dans une démarche écologique, l'entreprise fabrique aussi une gamme de produits en PLA (acide polylactique) biosourcé, un matériau respectueux de l'environnement. Une pièce cassée ou un projet unique en tête? 3DReel donne vie à vos idées !

📧 contact@3d-reel.net 🌐 <https://3d-reel.net>

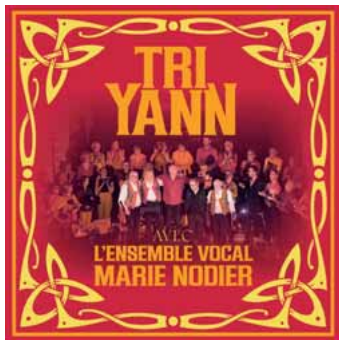
BREVANS



RÉNOVATION DU LAVOIR

Le lavoir est un lieu de calme prisé.

À l'ouest du bourg, 100 m au sud de la Grande Rue du 19 Mars 1962 (D244) par la ruelle de la Passerelle on accède au canal du Rhône au Rhin. Pour sauvegarder le lavoir qui montrait des signes de vétusté, la commune a lancé un chantier de réfection.



POLYPHONIES AVEC L'ENSEMBLE VOCAL MARIE NODIER

Quand un Jurassien fait revivre Tri Yann !

Fort de son expérience de direction d'ateliers de chants traditionnels développée dans les années 90 à la Grange Rouge et de son travail dans la compagnie Chickadee, Jean-Jacques Dorier dirige l'Ensemble Vocal Marie Nodier depuis 2022.

Avec ces 34 voix mixtes, il travaille des répertoires très variés et souvent inédits dans le milieu choral. Admiratif du mariage subtil des instruments anciens et des instruments modernes et intéressé par les polyphonies du groupe Tri Yann, il reprend certains de leurs chants dans ses ateliers. En 2023, il contacte le chanteur Jean Chocun et avec Jean-Louis Jossic et le musicien Christophe Péloil, autres membres du groupe, naitront deux concerts en juillet dernier dans le Jura.

Le 25 avril consacrera cette collaboration avec la sortie officielle d'un album : «*Tri Yann en chorale*» avec l'Ensemble vocal Marie Nodier, relecture polyphonique de 15 des grands classiques du groupe, enrichis de nouveaux arrangements vocaux. Suivront 3 concerts au Festival «*Le Labyrinthe de la voix*» à Rochechouart (87) le 27 juillet, au Zénith de Nantes le 8 février 2026 et Le Liberté à Rennes le 29 mars 2026.

🌐 <https://sites.google.com/view/jean-jacques-dorier>

CHATENOIS



PARENTS D'ÉLÈVES MOBILISÉS

Le regroupement pédagogique Amange-Châtenois accueille 78 élèves en quatre classes.

La petite-moyenne section de maternelle et la grande section-CP sont à Châtenois et les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 à Amange. Hélas, arguant de la baisse démographique et de perte de 6 enfants scolarisés, l'inspection académique annonce la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée, instaurant un triple niveau dans chaque classe. Les parents d'élèves immédiatement mobilisés ont accroché des banderoles. Sous leur pression, les maires Daniel Bernardin et Philippe Blanchet ont interpellé l'inspecteur académique à Dole. Celui-ci semble hélas avoir une vision strictement comptable de la situation et s'en remet à la décision de sa hiérarchie. Il paraît pourtant évident que trois classes de 24 enfants, de trois niveaux différents, c'est compliqué... et tout particulièrement quand certains sont confrontés à des difficultés. Faudra-t-il plaider la cause jusqu'au ministère ?



HABITAT PARTICIPATIF

L'éco-hameau des violettes avance !

Les 4 couples qui ont acquis le terrain recherchent encore quelques autres participants pour concrétiser le projet à Menotey.

✉ contact@lechemindesviolettes.com

COURTEFONTAINE



MOBILISATION POUR RESTAURER L'ÉGLISE

Un édifice roman unique dans la région, classé monument historique il y a 150 ans.

Fermée depuis 20 ans pour des raisons de sécurité, le mauvais état de la toiture provoquant des infiltrations d'eau qui dégradent l'intérieur, cette église mérite vraiment d'être restaurée. Des moines de l'ordre de Saint-Augustin se sont installés au village en 1135. Se contentant d'abord d'une grange, ils élèvent quelques années plus tard un prieuré avant d'entreprendre la construction de l'église prieurale attenante qu'ils terminent vers 1170. Samedi 15 mars à 10 heures s'est déroulée à la salle des fêtes la 1^{re} AG de l'association des Amis de l'église Notre-Dame de Courtefontaine (ANDC). Patrick Gorce en est le président. L'association espère profiter du 150^e anniversaire du classement de l'église, et de «l'effet Notre-Dame de Paris», dont la construction débutait au moment où celle de Courtefontaine s'achevait, pour susciter la mobilisation autour du projet de restauration.

✉ amisndcourtefontaine@gmail.com
 Patrick Gorce (président) ☎ 07.88.10.73.20

DAMMARTIN-MARPIN



NOUVEAU CLOCHER

Au cours de l'été 2023, un violent orage avait foudroyé une partie du clocher.

Le maire et l'équipe municipale ont invité jeudi 27 mars dès 10h, la population du village, pour assister à la dépose du clocher abîmé et à la pose du nouveau clocher refait à l'identique de celui-ci par l'entreprise Vernier Charpente Bois de Rochefort-sur-Nenon.

Les opérations de remplacement, intervention délicate, ont été réalisées à l'aide d'une grue géante.

DAMPIERRE



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE FÊTE SES 50 ANS

Les résidences autonomie sont des logements pour les personnes âgées.

Jadis nommées Foyers

Logements, elles permettent à leurs locataires de vivre en toute indépendance dans un logement privatif avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale. Des services collectifs y sont proposés. Les animations hebdomadaires favorisent le maintien de l'autonomie et le lien social. Mi-septembre 2025, une journée Portes Ouvertes permettra de visiter l'établissement Georges BOURGEOIS, qui comprend trente-cinq logements indépendants au cœur du village. Les résidents de plus de soixante ans y bénéficient d'un environnement convivial et sécurisé.

☎ 03.84.81.30.25 ✉ direction.fld@orange.fr



UN TRACTEUR POUR LE TOGO

Ce pays d'Afrique de l'ouest à peine plus grand que la région BFC compte 10 millions d'habitants.

Au printemps 2024, le Père Marie-François Kangni, président de l'Association Padre Pio, lors d'un échange sur les conditions de travail des paysans Togolais, explique à Rémy Vacheret que les travaux agricoles s'effectuent essentiellement à la main. L'idée germe alors d'envoyer un tracteur... En juin, avec l'aide de son ami Alphonse, de Mme la maire de Mont-sous-Vaudrey et de quelques bénévoles, il organise une fête de l'âne qui connaîtra un vif succès. Puis le Chœur des Roches a généreusement donné un concert en l'église de Tavaux, suivi de l'animation de la messe de Saint-Hubert par les Trompes de Chaux en l'église de Falletans. Cet automne, 600 litres de jus de pommes ont été vendus. Une pièce de théâtre est en gestation : La place de l'âne dans la Bible, jouée principalement par les comédiens de la Confrérie Facétieuse d'Auxonne. Merci à Marjorie, metteuse en scène, et à Marie-Claire, la présidente. Retenez les 30-31 mai à 21 h et le 1^{er} juin à 15 h à l'abbaye d'Acey. Puis le 28 juin à 20 h, en l'église de Falletans, concert donné par la chorale Chœur à cœur du conservatoire d'Orchamps. Merci à la communauté d'Acey qui a offert le tracteur et met le narthex à disposition pour le théâtre. Merci à Dominique pour le don d'une charrue. Le tout, accompagné d'un rotovator, partira prochainement en conteneur maritime pour Lomé.

Rémy Vacheret ✉ remymonic@live.fr

GENDREY



LES ÉCOLIERS DÉCOUVRENT LE SYDOM

Fanny Louis, animatrice au Sydom du Jura, est venue présenter le tri des déchets aux CP-CE1.

Ulysse, écolier dans cette classe, nous raconte ce jeudi 9 janvier. «Fanny avait mis des tables devant le tableau, avec des caisses vides dessus. Elle a expliqué des affiches au tableau : qu'est-ce que c'est le SYDOM, les poubelles grises et jaunes ou bleues. Après, elle a versé par terre un mélange de fausses peaux de fruits et de légumes en papier, et d'autres vrais déchets comme des câbles électroniques, un casque, une écharpe, des piles, un sac poubelle noir rempli et fermé. Quatre enfants par quatre enfants, on s'est entraînés à les trier». Puis, avec la maîtresse les enfants ont fabriqué «Cocotri», le jeu de la cocotte en papier, avec plusieurs questions sur le tri. Par exemple, «Trouve le point commun entre ces cadeaux : une place de spectacle, un e-ticket de cinéma, une sortie d'accrobranche.» Notre jeune écolier nous lit la réponse : «Ces cadeaux produisent peu de déchets!». Et de conclure «C'était vraiment bien!». »

JOUHE



PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Un site pollué accueillera l'installation.

Après l'avis favorable de la commune en janvier 2024, le projet a consolidé ses études avant le dépôt du permis de construire.

Cette centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau à Champvans. Les 7200 panneaux, installés sur les 4 ha de la décharge communale fermée en 2007 et la carrière en fin de vie, devraient produire de quoi alimenter l'équivalent de 1000 foyers en électricité verte, apportant des revenus complémentaires à la commune pendant 25 ans. Espérons que pâtures et bois seront épargnés, car il reste encore beaucoup de toitures disponibles pour accueillir des panneaux ! Et pourquoi pas une centrale villageoise ?

✉ <http://serre.vivante.free.fr/docs/59jouhe.pdf>

MALANGE



LÉO CRÉE DES «DÉVIATIONS»!

L'association «Léo contre les A.V.C.» a été créée en 2015.

Depuis quelque temps, une évolution inattendue et inespérée se produit chez Léo, petit garçon plein de vie, atteint de la maladie de Moya Moya. Cette affection rare rétrécit les vaisseaux qui amènent le sang au cerveau jusqu'à former des bouchons, ce qui provoque des accidents vasculaires cérébraux. Léo en a déjà eu quatre. Mais grâce à des stages d'activités stimulantes, à l'association finançant une partie du matériel médical et surtout à l'amour de ses proches — «le plus fort médicament» comme aime le rappeler sa maman Magali — le cerveau de Léo a spontanément créé des «déviation» qui contournent ces «bouchons»! Filons la métaphore routière par un élan de solidarité pour l'achat d'un véhicule adapté qui remplacera l'actuelle voiture de 300000 km... et qui, avec le fauteuil roulant, devient trop basse!

Association Léo contre les AVC
✉ magali.cuinet@gmail.com ☎ 06.83 85 73 96

MOISSEY



DES MOYENS NATURELS POUR PRENDRE SOIN DE SOI

Naturopathie, une discipline bien au-delà du soin par les plantes.

Anciennement agricultrice, éleveuse de volailles puis de vaches laitières en agriculture biologique, Bénédicte Rivet utilisait autant que possible les plantes médicinales, les huiles essentielles, l'homéopathie pour le soin des animaux. La qualité de l'herbe pour ses vaches était alors sa préoccupation. Plus récemment, une formation de naturopathe viendra lui ouvrir d'autres horizons. Par l'utilisation de moyens naturels, cette discipline qui va bien au-delà du soin par les plantes peut se définir comme une éducation à la santé par la prévention, en favorisant l'autoguerison et en incitant à l'autonomie dans la prise en charge de sa santé, mais aussi en accompagnant les problèmes de santé ou de maladies chroniques. Cette formation lui permet aujourd'hui sur Moissey et ses environs d'organiser des sorties de reconnaissance des plantes comestibles et médicinales, des ateliers pratiques comme lactofermentation des légumes, jus de légumes... Son approche didactique nous parle entre autres d'alimentation et de détox.

✉ benedict-naturo@orange.fr ☎ 07.85.66.86.35

MONTMIREY-LA-VILLE



NON À LA FERMETURE DE CLASSES

Jura Nord a acté depuis plusieurs mois la fermeture de l'école.

À la prochaine rentrée, les enfants des deux Montmirey et d'Offlanges iront au pôle scolaire de Dammartin. L'effectif prévisionnel des enfants de Moissey, Peintre, Pointre et Frasné-les-Meuillères, les quatre communes du Grand Dole à qui les locaux libérés seront mis à disposition pour les deux prochaines années s'élève à 81 enfants. Les parents, inquiets, craignent une éventuelle fermeture de classe avec la perte d'un poste d'enseignant. Dans ce cas, les enfants pourraient se retrouver dans des classes surchargées avec triple niveau. Afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage à leurs enfants et pour permettre aux enseignants d'effectuer au mieux leurs missions, les parents ont manifesté mardi 18 février devant la maternelle de Montmirey-la-Ville, puis à Moissey. Tous demandent à la direction des services départementaux de l'éducation nationale le maintien de quatre classes à la rentrée prochaine.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

DU BIO À LA CAMPAGNE

Après avoir changé quatre fois de local, la mauvaise herbe est bien implantée au cœur du village.

Ouvrir, il y a plus de 20 ans, une épicerie bio dans un village d'à peine 200 âmes était un sacré défi. Edith Goguely a ouvert ce lieu pour proposer des produits bio et de proximité... à la campagne. Et bien plus ! Marché des créatrices, concerts, ateliers découvertes... S'il a trouvé son public, plus qu'une épicerie, ce commerce en milieu rural est aussi un lieu de rencontre où socialiser.

📍 <https://www.facebook.com/epicerielamauvaiseherbe/>

OFFLANGES

COMMENT UTILISER UN DÉFIBRILLATEUR?

Bien positionner le malade et voir s'il réagit...

Samedi studieux ce 30 novembre, où une bonne vingtaine de personnes participaient à une démonstration de l'usage du défibrillateur récemment acquis par la commune. Celui-ci est désormais au mur sous le préau. Au décrochage, une sonnerie retentit et une voix explique comment ouvrir le coffre. Suivre attentivement les instructions prodiguées par l'appareil, masser le cœur si nécessaire. Les secours auront été prévenus (15 ou 18). Il faut réagir vite, car une personne en arrêt cardiaque ne survit rarement plus d'une dizaine de minutes... Le défibrillateur ne remplace pas le massage cardiaque, il faut combiner les deux pour aider la victime.

OUGNEY

RÉOUVERTURE DE LA BOULANGERIE

Après un an de fermeture, *Perlin pain pain* lève le rideau !

Le nouveau gérant de l'enseigne, Hervé Dugua, s'occupe du snacking. Le boulanger est Lionel Petit, Sylvie Hergott la pâtissière et Anne assure la vente. Ce commerce de proximité qui propose également un coin épicerie a été officiellement inauguré samedi 4 janvier, en présence du maire Cédric Ivanès, de son équipe municipale, d'élus locaux des communes voisines et de nombreux habitants du village. La boulangerie accueille la clientèle du mardi au vendredi de 6 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h, le samedi et dimanche de 6 h 30 à 13 h (fermeture le lundi).

☎ 09.71.38.53.43

ROMANGE

UN CIMETIÈRE VÉGÉTALISÉ

Ces dernières décennies ont amené à repenser la place du cimetière dans nos territoires.

Évolutions culturelles, réglementaires et des techniques d'entretien, le cimetière (re)devient un lieu vivant qui bénéficie aux enjeux de préservation

de la biodiversité. Une réflexion d'ensemble a été menée au sein du conseil municipal sur la transformation du cimetière : végétalisation des contre-allées, réalisation d'une allée centrale en pavés drainants, accessibilité, construction d'un deuxième columbarium, d'un ossuaire, mais aussi refonte complète de l'enceinte du cimetière et de l'entrée. La végétalisation du cimetière est la solution pour combiner l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'évolution des rites funéraires et l'adaptation du territoire au changement climatique. L'objectif des travaux à Romange est d'améliorer l'esthétique de l'entrée du village, l'entretien plus écologique du lieu, tout en limitant les coûts de gestion pour la commune.

SALIGNEY

UN CLOCHER FLAMBANT NEUF

Au cours d'un violent orage durant l'été 2023, la foudre a détruit une partie du clocher.

L'église Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, les saints patrons de Besançon, date d'environ 160 ans. Elle a été rénovée dans les années 1990. En janvier, une entreprise spécialisée de Baume-les-Dames a monté un échafaudage afin de permettre

aux ouvriers de l'entreprise Contet-Bourotte, charpente couverture à Labergement-lès-Auxonne, de remettre à neuf la toiture en flèche en toute sécurité. L'assureur de la commune aidera à la prise en charge des 121000 € de travaux, par ailleurs bénéficiaires d'une subvention Dotation Équipement Territoires Ruraux et de la Dotation Solidarité Territoriale.

VRIANGE

6^È ÉDITION DU JURA DE FERME EN FERME

La ferme des Meuh's'Anges participe à l'opération portes ouvertes avec 30 autres fermes du département du Jura.

Au pied du massif de la Serre, une dizaine de vaches laitières et leurs petits veaux vous attendent à la ferme ! Le lait y est transformé en délicieux produits laitiers bio que vous pourrez déguster et acheter sur place ! Le samedi 26 et le dimanche 27 avril 2025, les productrices et producteurs participants, engagés dans une démarche d'agriculture durable, accueillent le public au sein de leur univers ! C'est l'occasion de découvrir gratuitement leurs métiers, leurs savoir-faire, leurs engagements et leurs pratiques agricoles au travers de visites guidées et de dégustations. En famille, en solo, en couple ou entre amis, le public pourra découvrir la diversité des productions jurassiennes, la vie de la ferme au printemps, les végétaux et les animaux !

Émilie et Alexandre Faudot - 10 rue des Perrières ☎ 06.33.88.93.87
 🌐 www.defermeenferme.com/departement-39-jura

GENDREY, l'école dehors

Pour défendre l'environnement et le cadre de vie, il a semblé naturel à Serre Vivante de donner la parole aux écoliers du Massif de la Serre, dans une nouvelle rubrique "Les enfants parlent de la Serre".

Merci pour ce premier texte à Aaron, Alice, Arthur, Claire, Chloé, Gaëtan, Jennah, Johanna, Léo, Léopoldine, Lily, Louise, Lucy, Mathis, Maxence, Naomi, Pierre, Simon H. et Simon M., Théa, Théo, Thibault, Ulysse, élèves en CP-CE1 à l'école de Gendrey, avec le soutien d'Estelle Teissèdre et Janette Deville.

Le mardi après-midi, avec les maîtresses Estelle et Charlotte, on sort à Goule, un petit bois avec des chemins, un ruisseau, des mares. Parfois on va au parc de Gendrey. On vous raconte...

COMMENT ÇA A COMMENCÉ

Il y a trois ans, la classe de la maîtresse Estelle et un papa garde-forestier ont installé des rondins pour s'asseoir, en forme de «O», comme le «U» dans la classe : un lieu de regroupement. Une autre classe a fabriqué des murs végétaux pour avoir moins de courants d'air. Cette année on a nommé trois sentiers : le sentier du crapaud sonneur à ventre jaune parce qu'on en a vu dans les mares, le sentier de l'écureuil parce qu'il y a beaucoup d'arbres, le sentier du ver de terre parce qu'une autre classe a beaucoup travaillé sur lui.

BONJOUR LA NATURE!

Sur le chemin pour aller à Goule, on s'arrête au pied d'un noyer. La maîtresse demande :

«Qu'est-ce qui a changé depuis la dernière fois?»

On répond : «il y a des bourgeons, des fleurs...».

Quand on arrive au bois, on chante la comptine. Quand on part, on dit : «Merci de nous avoir accueillis» parce que c'est terminé, donc on met le passé.

Notre comptine d'arrivée

«*Bonjour la nature,
Bonjour les animaux,
Bonjour les végétaux,
Bonjour les minéraux,
Merci de nous accueillir!*»

ON DÉVELOPPE NOS SENSATIONS

On écoute la nature, mais aussi la maîtresse, la pluie qui tombe sur nos capuches et sur les feuilles des arbres. On observe les oiseaux, les insectes... On touche le bois rugueux, la terre froide, la mousse toute douce... On sort son goûter et on boit la tisane de la maîtresse, thym-citron-miel, ça sent bon et ça réchauffe nos corps.



ON BOUGE ET ON INVENTE

On construit des cabanes, des ponts, un bateau pirate, des décorations. On a créé un paysage imaginaire, une petite maquette de Goule : c'était vraiment joli! On a installé un parcours sportif pour se réchauffer l'hiver.



«Coco l'écureuil, c'est notre mascotte de l'école dehors : c'est une peluche. Une fois, on a ramassé des petites choses naturelles et après on a imaginé plein d'aventures pour Coco. Par exemple : il se promène et il se dit : "Tiens tiens, je vais aller grimper sur cet arbre." C'était un chêne magique (on montre un gland) qui poussait très vite (on montre trois bâtons du plus petit au plus grand). Tout d'un coup, il y a une bourrasque (on fait tomber une grosse feuille sur Coco l'écureuil). Il regarde autour de lui et se dit : "Tiens, je vais les manger" (on montre une noisette et une noix). On a aussi inventé l'histoire d'un oiseau qui faisait son nid (on montrait une plume), et dans la "cabane de Théa", il y avait un lit (on montrait une écorce).»

On a beaucoup aimé quand on avait «jeux libres» : on a inventé plein d'histoires, grimpé dans les arbres, fabriqué une cape en feuilles, joué au vélo imaginaire...

ON FAIT DU FRANÇAIS, DES MATHS, DE L'ANGLAIS, DES SCIENCES

Pendant la semaine des mathématiques, on a inventé des problèmes de maths à partir de la nature. En automne aussi, on a réfléchi à des techniques pour calculer le nombre de pommes qui étaient tombées par terre. On apprend à faire la différence entre plusieurs feuilles d'arbres. On fait des jeux et on apprend des mots en anglais...

ON APPREND À VIVRE ENSEMBLE

On est obligé d'apprendre à s'organiser parce qu'on veut construire des choses. Et aussi, on doit apprendre à se parler sans s'énervier, sinon, on n'arrive à rien, ou alors on n'a plus envie de jouer ensemble. Mais en fait on veut jouer ensemble. Alors on essaie de se parler gentiment. À chaque école dehors, on ramasse les déchets, comme des plastiques verts ou des noirs qui protégeaient des arbres avant et qui ont été oubliés. Et maintenant, dans la cour de l'école aussi on ramasse les déchets. Il faudrait qu'on mette des panneaux ou des affiches parce qu'il y en a encore qui en oublient ou qui en jettent par terre.

En fait, l'école dehors, ça nous apprend à prendre soin de la nature, mais aussi de l'école toute entière, et de tout le monde.

En savoir + : <https://classe-dehors.org>

<http://serre.vivante.free.fr/docs/59dehors.pdf>

<http://serre.vivante.free.fr/docs/59dehorsBO.pdf>

TAXENNE, mort annoncée d'un beau petit village jurassien

Les 100 âmes du village vivaient, il n'y a encore pas si longtemps dans un véritable havre de paix. Il faisait bon vivre à Taxenne. C'était la vraie campagne, avec chants des coqs et des oiseaux, randonnées en famille, air pur, et vie paisible... Mais depuis juillet 2023 tout n'est plus que désolation et destruction du cadre de vie : l'activité de la carrière locale connaît depuis lors une telle intensité qu'elle empoisonne la vie des villageois.

UN CADRE DE VIE MALMENÉ

La carrière s'est réveillée depuis juillet 2023 avec un nouvel exploitant, la Societe Boillot Exploitation Carrières (SBEC) à La Chevillotte (25620). Depuis elle n'apporte aux habitants que désolation et destruction de leur cadre de vie ainsi que mise en péril de leur environnement avec disparition partielle de la flore (jonquilles, mures, asperges sauvages...) ou recouverte de poussières ou bien encore leur éradication pure et simple due à l'avancée du front de taille. Deux parcelles d'exploitation pourraient être ajoutées afin que la carrière puisse fonctionner pour une nouvelle durée de 15 ans...

La faune a également déjà payé un très lourd tribut à ce désastre écologique. Autorisation, par dérogation à la loi pour la protection des espèces protégées, a été donnée par l'autorité administrative pour permettre la destruction du lieu de nidification du Grand Duc d'Europe situé dans une faille de la carrière afin de ne pas freiner l'exploitation du site. Cela faisait des années que nous entendions toutes les nuits son « Bouhou » si naturel.



DES POUSSIÈRES ET POLLUANTS DANS L'AIR

Les habitants respirent depuis près de deux ans un air pollué par des poussières de pierre et des particules fines d'hydrocarbures provenant des opérations de concassage et des moteurs d'engins



mécaniques du site d'extraction. L'absence de pulvérisation des poussières est pourtant imposée par arrêté préfectoral.

L'Agence régionale de santé a été saisie pour enquête auprès des habitants concernant cette catastrophe sanitaire. Nous attendons sa réponse.

UNE ATTEINTE AUX HABITATIONS

Chaque tir de mine, tous les quinze jours, provoque de très fortes vibrations du sol et des constructions. On le ressent parfois à plus de 2 kms, jusqu'à Rouffange et Ougney. Plusieurs maisons impactées se sont déjà fissurées.

UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT VOIT LE JOUR

D'abord regroupés au sein d'un collectif informel, les riverains ont créé « Bien Vivre à Taxenne » le 15 mars 2025, association de protection de l'environnement et du cadre de vie. Née pour fédérer l'énergie de personnes du village, cette association est bien sûr ouverte aux habitants des localités voisines !

✍ Jean-Pierre CAZE

Le bureau est composé de David Daguet, président; Sandrine Requet, vice-présidente; Jean-Pierre Caze, secrétaire; Julie Fey, secrétaire adjointe; Pascal Dunand, trésorier; Maryse Humbert, trésorière adjointe.
✉ abvtaxenne@gmail.com

Le Grand-Duc d'Europe occupe le territoire

Majestueux rapace nocturne, il est reconnaissable à son envergure impressionnante et à son cri grave, audible à plus d'un kilomètre. Fidèle à sa compagne à vie, il chasse divers animaux, jouant un rôle crucial dans l'écosystème grâce à son régime varié. Vivant dans les falaises, sa présence indique un environnement riche en biodiversité. La période de reproduction offre un spectacle captivant, où les parents assurent la survie des jeunes avec des proies variées, régulant ainsi les populations animales locales. La présence d'une espèce protégée sur le site demande au carrier de renforcer certaines prescriptions pour cet oiseau nocturne. Quel est le résultat de l'application des mesures demandées par l'autorisation préfectorale d'avril 2024 ? Serre Vivante a souhaité rencontrer le carrier sur le site pour se rendre compte des nouvelles facilités de nidification que trouvera le hibou pour sa reproduction 2025. Un contact téléphonique a été réalisé, pour le moment sans suite. La sensibilisation du public est cruciale pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et encourager la coexistence avec la rare faune locale.



CARRIÈRE DE MOISSEY, nous sommes déjà dans l'après !



La Commission Locale de Concertation et de Suivi de la Société des Carrières de Moissey annuelle s'est réunie à Offlanges le 7 mars 2025 en présence des maires d'Offlanges, Moissey, Montmirey-le-Château et d'Amange, des représentants de l'ONF, de Natura 2000 et des associations de protection de l'environnement. Monsieur Ludovic SIMON, responsable foncier-environnement chez Colas a commenté le rapport des données techniques et environnementales en 2024. Après avoir rappelé le contenu de l'autorisation d'exploiter du 11 avril 2017 (AP n° 2017-19) pour une durée de 12 ans (dont 2 pour la remise en état) sur un périmètre de 74 ha, il a présenté les chiffres et les informations clés de l'année.

L'EURITE EXTRAITE, UNE ROCHE D'EXCEPTION !

Le gisement d'eurite est situé sous une couche de grès. Après concassage, COLAS produit du sable et des gravillons d'exception, matériaux intégrés dans l'enrobé, la couche finale de roulement des autoroutes. En 2024, l'extraction est à la baisse avec 158 600 t contre 231 600 t en 2022, suivant ainsi la baisse des ventes (117 600 t en 2024 contre 139 900 t en 2022). Pour 2025, il est prévu d'extraire 150 000 t. La couche de décapage en grès — 108 kt pour 2024 — reste stockée pour la réhabilitation future de la carrière.

DES NUISANCES SOUS SURVEILLANCE

Les tirs de mine font systématiquement l'objet d'une mesure des vibrations. Les 11 tirs de 2024 - 20 en 2023 — sont conformes à la limite autorisée de 3,5 mm/s par l'arrêté préfectoral. Les eaux utilisées ou transitant sur le site sont collectées et dirigées vers les 2 bassins de décantation avant de rejoindre le ruisseau de la Vèze de Brans. Un meilleur suivi des deux bassins de décantation, purgés en 2024, a permis un rejet au milieu naturel de meilleure qualité. D'autres contrôles pourraient mesurer en amont les rejets de la carrière. Un compteur volumétrique à la sortie de la décantation serait nécessaire. Les retombées de poussières sont toujours mesurées par 7 jauges. Les moyennes annuelles relevées ne tiennent hélas pas compte des à-coups de production où l'empoussièrement est parfois considérable !

LES PROJETS AMORCÉS POUR 2025

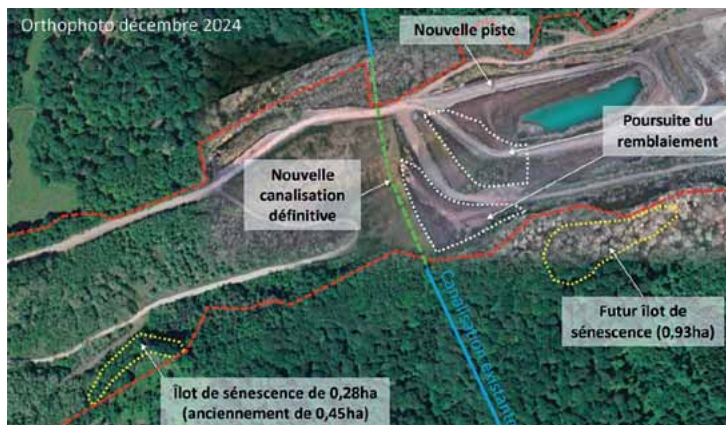
La carrière a croisé la canalisation historique d'alimentation en eau potable d'Offlanges. Déplacée de manière provisoire pour les besoins de l'exploitation depuis de très nombreuses années, la canalisation

définitive devrait être rétablie cette année. L'autorisation préfectorale autorisant l'exploitation prévoyait des mesures compensatoires aux dommages causés à l'environnement. En particulier, un îlot de sénescence de 0,45 ha devait être sanctuarisé en limite de la forêt d'Offlanges. Une malencontreuse transmission de consignes en 2021 a hélas conduit à ce qu'il soit en grande partie rasé. Depuis, le dossier de classement d'un nouvel îlot de 0,93 ha est toujours en cours... Un glissement de terrain survenu dans la pointe sud-est de la carrière a entraîné du terrain forestier appartenant à Offlanges. Il devra être compensé en terrain boisé.

QUEL AVENIR POUR LA SUITE DE L'EXTRACTION APRÈS 2027?

Pour les deux dernières années de l'autorisation, la limite d'extraction ne sera pas atteinte et la zone non déboisée en totalité. Le carrier, espérant une prolongation de quelques années, va adapter son phasage pour réduire l'emprise de l'extraction et permettre une exploitation plus large du front inférieur. Cette demande de modification sera déposée en préfecture dès 2025. En 2004, le projet d'extension de la carrière prévoyait l'extraction en deux poches où le banc de roches affleure au cœur du massif (vers Serre les Moulières), avant d'être refusé au profit de la poursuite de l'exploitation dans l'emprise de l'autorisation antérieure arrivée à échéance. Le projet de schéma régional des carrières, soumis à concertation préalable du public du 14 juin au 13 juillet 2024 indique la surabondance des volumes déjà autorisés à l'exploitation à l'échelle régionale et préconise l'évitement des zones de vulnérabilité majeure, dont les sites Natura 2000. Difficile de prédire ce qui se passera après 2027 mais il nous faudra être vigilants à la remise en état du site au profit de la biodiversité.

✍ Jean-Claude LAMBERT



L'installation de lavage située le long de la RD37, marqueur de l'histoire de Moissey, pourrait être démolie durant l'hiver 2025/2026 par mesure de sécurité. À proximité, le bâtiment des anciens bureaux

héberge une colonie de petits Rhinolophes (120) pour sa reproduction. Son maintien est à l'étude pour le conserver ou pas en tenant compte des occupants actuels.

Anciennes installations : Maintien ou Destruction ?

MENOTEY, restauration du Dieu de Pitié

D'août à octobre 2024 Walerian Loyon a restauré l'Oratoire du Dieu de Pitié, consolidant et nettoyant la maçonnerie, rejoinoyant les murs à la chaux et en nettoyant et restaurant la statue.

Ce monument, adossé à un ancien clos de vigne dont on distingue encore les murs et la porte d'accès, semble avoir été érigé en ex-voto suite à une épidémie de peste. L'inscription au fronton indique : «Aulbry Lombardet de Menotey et Jehanne Piard, sa femme ont fait cy mestre cette image en l'honneur de la passion de notre seigneur. Amen. l'an 1556».

UN ÉDIFICE DE PRESTIGE MALMENÉ PAR LE TEMPS

La face du bâtiment orienté à l'ouest, face aux pluies et vents dominants, et les infiltrations d'eau à travers les joints larges de la couverture en dalles calcaires, expliquent les importants désordres justifiant cette restauration. Le tympan frappé aux armes d'Aulbry Lombardet, de forme classique, est soutenu par deux pilastres de style ionique. Le plafond de la loggia est sculpté de caissons de style renaissance. La pierre utilisée dans la construction est un calcaire légèrement rosé, voire violine, incrusté de fossiles de teinte ocre. Une teinte chamarrée et changeante, notamment en fonction de l'hygrométrie, pour ce calcaire probablement extrait des carrières voisines de Sampans, site d'extraction bien connu à 7 km de Menotey. Le blason et les deux pierres le supportant, ainsi que la corniche sont d'ailleurs clairement identifiés comme du marbre de Sampans, roche calcaire dure pouvant être polie, souvent utilisé dans l'ornementation et la décoration de monuments dans l'architecture religieuse en Franche-Comté.



Sans doute des ajours tardifs, car la corniche n'a pas été alignée correctement avec le reste de la moulure et le blason est de moins bonne facture que le reste des éléments d'ornementation comme le lettrage du cartel ou les chapiteaux des pilastres. L'édifice présente d'autres particularités qui laissent à penser qu'il a subi des modifications, remaniement ou démantèlement partiel au

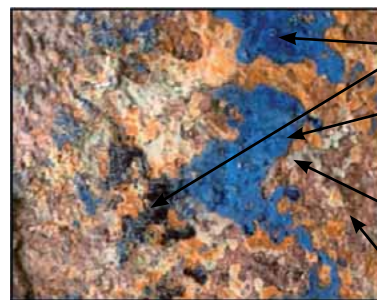
cours de son histoire. Par exemple, les joints du dallage de la toiture sont très larges et très inégaux, alors qu'à l'origine ces dalles étaient certainement parfaitement jointives, se recouvrant en tuilage. Une hypothèse à confirmer par des spécialistes, historiens de l'architecture ou archéologues du bâti. Si l'on ressent une certaine imperfection dans la mise en œuvre, en contradiction avec la qualité première de l'édifice et l'effet recherché par les commanditaires, les petits défauts donnent un aspect vibrant à l'ensemble. Les pierres de taille sont la plupart du temps entièrement bouchardées en surface, donnant un joli effet de relief.



À l'intérieur, les vestiges d'un décor peint appliqué au plafond à caissons ont été identifiés. Mais très dégradés, ils ne permettent malheureusement pas d'identifier un quelconque décor figuré ou de tracés appréciables. Il est peu probable que ce décor soit d'origine, car l'ensemble de couches blanche, ocre et décor bleu et noir recouvre des plans de casse et des manques de moulures du plafond, indiquant une application postérieure.

UN TRAITEMENT DÉLICAT, UN TRAVAIL D'ORFÈVRE

Après pulvérisation d'un biocide sur les surfaces, les mousses et autres plantes ont été éliminées mécaniquement, délicatement pour ne pas marquer la pierre, à la brosse ou à l'aide de spatules. Les îlots de polychromie du plafond à caissons ont été consolidés par infiltration au pinceau. Malgré la présence de fissures, la pierre étant saine, un nettoyage de précision par aérogommage sous basse pression a été réalisé. Les anciens joints dégradés ont été purgés au ciseau à pierre et à la massette, dévoilant de très larges ouvertures dans la mise en œuvre des pierres de taille et plus encore des dalles de la toiture, probablement à l'origine des infiltrations. La réfection des joints a ensuite été réalisée à l'aide d'un mortier de chaux aérienne et sable de rivière.



- 3 : couche décorative bleue et noire
- 2 : fond ocre uniforme. Sous-couche ou couche décorative fonctionnant avec le décor bleu et noir ?
- 1 : enduit préparatoire blanc
- 0 : support pierre

UN THÈME RELIGIEUX VENU DU BRABANT

Le thème du Christ assis, ou Christ de pitié attendant le supplice, apparaît au XV^e siècle. Il met en scène un épisode de la Passion non mentionné dans les évangiles canoniques. Tirée de l'évangile apocryphe de Nicodème — rédigé au IV^e siècle —, la scène représente les moments qui précèdent la crucifixion : « *Lorsqu'il fut arrivé au Golgotha, les soldats le dépouillèrent de ses vêtements et le ceignirent d'un linge et ils mirent sur sa tête une couronne d'épines...* ». La tunique du Christ a glissé sur le rocher où il est assis, généralement les mains liées. Il semble abandonné, résigné et pitoyable. Dans cette sculpture émotion et souffrances transparaissent. Le Christ de l'Hôtel-Dieu de Beaune, d'origine brabançonne, serait l'un des premiers exemples du genre, vers 1470. La mention du thème apparaît en 1478 dans un conte du roi René, duc de Lorraine connu pour son rôle de mécène et ses contributions artistiques.

Cette représentation s'inscrit dans le courant de la *Devotio Moderna* qui met l'accent sur la nature humaine de Jésus, modèle à suivre pour le fidèle. Ce mouvement spirituel né aux Pays-Bas à la fin du XIV^e siècle connut son plus grand développement au cours du XV^e siècle, période durant laquelle son influence se fit sentir jusqu'en Allemagne et en France. Il constitue un changement considérable dans la spiritualité chrétienne et aura une influence décisive sur l'évolution de l'Église catholique à la fin du Moyen Âge. En réaction contre la prépondérance des rituels, parfois vécus de façon superficielle et conformiste, les membres laïcs ou prêtres des congrégations influencées par ce courant recherchent une pratique religieuse favorisant la prière et la piété personnelles, grâce à une ascèse psychologique et intérieure. L'ouvrage *L'Imitation de Jésus-Christ* issu de ce mouvement connut un grand succès au XV^e siècle. En pleine Renaissance, la *Devotio moderna* influence fortement les humanistes néerlandais, notamment Érasme de Rotterdam, qui inspirera Charles Quint qui règne alors sur la Comté.



Avant restauration



Après restauration

Les carnations du visage, la pièce de tissu utilisée pour couvrir la nudité du Christ, la chevelure ainsi que la couronne d'épines et toutes zones présentant encore des restes de polychromie ont été consolidées par infiltration au pinceau. Des retouches à la peinture aquarelle ont été réalisées sur les lacunes afin de calmer l'aspect dégradé et redonner une meilleure lisibilité de l'œuvre. Les anciennes restaurations visibles au niveau de plusieurs doigts des deux mains ont été intégrées en recouvrant la surface d'un enduit à base de carbonate de calcium et chaux aérienne puis intégré par retouche à l'aide d'un lait de chaux aérienne teinté.

Walerian LOYON, conservateur restaurateur du patrimoine.

Après 5 ans d'études à Paris I Panthéon Sorbonne, licence de l'art et archéologie puis master de conservateur restaurateur du patrimoine en poche en 2018, Walerian Loyon entre dans la carrière, spécialisé en sculpture. Les amours du jeune Franc-Comtois le conduisent à Langres où il crée son entreprise en 2022. Ses compétences sont au service de la préservation du patrimoine à travers des interventions sur des œuvres d'art pour l'essentiel de Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est. Habilité à travailler pour les Musées, les Monuments Historiques, il intervient aussi pour les particuliers, sur des œuvres en bois doré et polychromes, pierre, plâtre, métal, stuc, terre cuite...

Contact : 5 rue aux fées, 52200 Langres

✉ wloyon@gmail.com ☎ 06.76.73.74.34.



ECCE HOMO

La représentation artistique de l'*Ecce Homo* est une transcription de l'évangile de Saint Jean (ch. 19/v. 5) correspondant à l'instant postérieur à la Flagellation, où Jésus debout, sortant du prétoire est livré aux Juifs avec la couronne d'épines et la tunique. Cette expression latine signifiant « *voici l'homme* » est prêtée au gouverneur de Judée, Ponce Pilate.

L'*Ecce Homo* et le Christ de pitié ont été souvent confondus, comme le montre l'inscription sur le socle de la statue de Menotey, comme sur celle de Moissey et sur nombres d'autres Christs de Pitié à Salives, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or, Saint-Pourçain-sur-Sioule en Bourbonnais ou encore à Notre-Dame de la Dalbade de Toulouse.

Cet oratoire avec statue du Dieu-de-Pitié est protégé par inscription comme Monument Historique par arrêté du 19 novembre 1946.

Compte rendu de l'AG

Le 11 janvier 2025 à Romange, le président accueille les participants. Après avoir chaleureusement remercié la municipalité pour le prêt de la salle, les bénévoles et collectivités locales, sans qui nous n'aurions pu mener à bien l'ensemble de nos animations, le président présente son rapport moral.

RAPPORT MORAL

On peut se réjouir qu'à l'aube de sa 34^e année, Serre Vivante soit reconnue par tous, soit acteur dans tout ce qui touche le patrimoine, le cadre de vie, la protection de l'environnement et le développement du massif de la Serre, ait réussi à toucher le grand public avec ses activités : animations, bulletins... et pour ce qui concerne la partie moins apparente de son action, soit interpellée pour agir en cas de problèmes. Il faut remercier les adhérents pour leur fidélité, souhaiter être toujours plus nombreux à s'impliquer dans la vie du territoire et donc de l'association.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Jean-Claude Lambert revient sur le détail des activités de l'année écoulée.

Le 13 février/Gendrey : soirée film/débat « VIVANT » autour de la biodiversité en collaboration avec la médiathèque Jura Nord.

Le 17 février/Dammartin-Marpain : participation au rond-point des 4 fesses au rassemblement des défenseurs de la zone naturelle et agricole où le PLUi Jura-Nord envisage l'établissement d'une nouvelle zone d'activités commerciales.

Le 11 mars/Sentinelle de la nature : gestion d'une alerte suite à la destruction de haies à préserver à Lavans-lès-Dole

Le 25 mai/Amange : Découverte sensorielle de la nature organisée dans le cadre de la Fête de la Nature.

Le 22 juin/Offlanges : randonnée "au fil de l'eau" dans un village perché, organisée dans le cadre de la *Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins*. La préservation de la Grand'Fontaine a été discutée en mairie lors de la préparation de cette animation.

Le 26 juin/Moissey : visite de la carrière organisée par la Commission Locale de Suivi.

Le 15 juillet/Rainans : Réunion publique autour du projet d'agrandissement de la fromagerie de Chevigny.

Début septembre/Taxenne : demande des riverains de la carrière pour se protéger des nuisances et protéger l'habitat du hibou Grand-Duc.

En juin/Rochefort-sur-Nenon : Participation à l'enquête publique relative aux modifications du PLUi du Grand Dole sur la ZI en notant la fragilité et la méconnaissance de ce plateau karstique au vu des zones humides.

Le 27 Juillet/Gendrey : Sentier du maquis de Saligney. Pose d'un panneau indicateur complémentaire au niveau de la Ferme de Vassange.

Le 16 novembre/Dole : visite d'Inter'Fringues/Coop-Agir autour de la valorisation des textiles (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).



Les numéros 57 de printemps et 58 d'automne du bulletin de Serre Vivante ont été distribués à 10 000 exemplaires autour du massif de la Serre.

RAPPORT FINANCIER 2024

Nicole Grandjean souligne la poursuite cette année de la progression du nombre d'adhésions. Le chiffre de 215 adhérents est le plus important depuis la création de l'association. Après avoir rendu hommage à la trésorière qui ne se représente pas à cette fonction, chaleureusement félicitée pour son travail précis et rigoureux, Pascal Blain a commenté les chiffres de l'année. Après deux années de déficit, l'équilibre est atteint cette année (103,5 € d'excédent d'exploitation). Les dépenses s'élèvent à 13 151,51 € et le bénévolat est valorisé à hauteur de 19 681,60 €.

DÉLIBÉRATIONS

Les trois rapports présentés ont été soumis aux voix et adoptés à l'unanimité des votants. Quitus a été donné à la trésorière pour la bonne tenue des comptes. Le montant des cotisations n'est pas modifié pour 2025.

Conseil d'Administration : Deux sortants ne se représentent pas. Deux nouveaux s'étant déclarés, le président met aux voix la liste des candidats.

Pascal Blain, Jean-Marie Brigand, Claire Chantefoin, Janette Deville, Marie-Françoise Garitan, Charly Gaudot, Nicole Grandjean, Jean-Claude Lambert, Claude Pinsard, Nathalie Rude et Christine van der Voort ont été élus à l'unanimité des votants.

PERSPECTIVES DE L'ASSOCIATION

Un projet de coopération avec l'abbaye d'Acey autour des moulins médiévaux découverts à Thervay a été amorcé.

Des échanges ont eu lieu sur la problématique de la pollution des eaux (détection des PFAS).

La question de la distribution du bulletin et de l'amélioration de notre communication (présence sur Facebook depuis 2024), comme celle de la gouvernance partagée (avec ordre du jour participatif) initiée cette année, sont renvoyées faute de temps à une réunion de CA ultérieure. Ce qui permet aux participants à l'assemblée de poursuivre de manière moins formelle leurs échanges autour du traditionnel verre de l'amitié !

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Fête de la Nature : pour la 19^e édition nous envisageons le 24 mai une animation autour du « *Comment l'habitat léger ménage la nature ?* ».

Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins : projet d'une conférence autour des moulins médiévaux à l'abbaye d'Acey le 28 juin.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets : projet de visite au SYDOM de Lons, centre de tri, le 28 novembre.

AVION OU CLIMAT, IL FAUT CHOISIR !

Dole Jura, un développement insoutenable

13

DOSSIER



En dépit de l'urgence climatique, les élus jurassiens veulent développer l'aéroport en misant sur le modèle low cost, aussi néfaste pour les finances publiques et l'environnement que pour les conditions de travail du personnel.

Sur la période 2024/2034, nos politiques dans une logique d'expansion du siècle dernier rêvent de doubler le nombre des vols commerciaux. Des projections à rebours de l'urgence face aux dérèglements climatiques ! Alors que la planète se réchauffe toujours plus vite, les émissions françaises de gaz à effet de serre liées au trafic aérien ont bondi d'environ 17 % entre 2000 et 2019, selon le ministère des Transports. En France, les compagnies low cost ont augmenté leur nombre de vols de 13 % entre 2022 et 2023. Un boom du trafic signifie toujours plus de pollution sonore et atmosphérique pour les riverains...

La quasi-totalité des vols au départ de Tavaux sont desservis par Ryanair, le célèbre groupe aérien à bas coût adepte des paradis fiscaux et condamnée pour travail dissimulé. La firme irlandaise a en effet entre 2007 et 2010 employé à Marseille 127 salariés, sans verser aucunes cotisations sociales en France. Le modèle économique low cost repose avant tout sur les aides publiques : entre 2010 et aujourd'hui le Département du Jura aura versé plus de 20 millions d'euros à Ryanair, la Cour des comptes régionale pointant les larges avantages ainsi consentis.

UNE BRÈVE HISTOIRE...

Dès 1936 l'armée française fait le projet de créer dans la plaine de Tavaux une piste de secours pour la base aérienne de Dijon. Solvay, propriétaire d'une partie des terrains, tenta vainement de s'opposer, mais de procès en procès l'aérodrome est construit en 1938 (le bruit des bottes en Allemagne y sera pour quelque chose). Après la défaite, l'occupant Allemand donne à la plateforme la dimension d'une véritable base aérienne destinée à la chasse de nuit. À la libération, Tavaux accueillera tour à tour des unités de chasseurs bombardiers Américains et Français. Puis un groupe complet de bombardement sur B-26 et jouera un rôle important dans la reconquête du pays. Dès 1949 le déploiement de la 2e Escadre à Dijon repose la question de l'utilité d'une base de desserrement pour la BA 102. Les services de la 1re région Aérienne réalisèrent alors une évaluation sévère de la plateforme de Tavaux : la piste de béton et bitume est en état médiocre, sa pente est insuffisante, 300 mètres de piste sont réalisés en grilles PSP usagées...



Cette vue aérienne du 3 mars 1947 montre l'état de la piste détériorée par les bombes.

Malgré l'importance du chantier et son coût élevé, l'entrée de la France dans l'OTAN dans un contexte Guerre froide naissante

conduit à des aménagements conséquents en 1951 : dépôts de carburant souterrains, extension de la piste à chaque extrémité, élargissement, construction d'alvéoles pour le stationnement de chasseurs à réaction... Le 7 mars 1966, Charles de Gaulle annonce au président américain Johnson le retrait de Paris du commandement militaire intégré de l'OTAN et toutes les bases américaines et canadiennes de France seront évacuées dans l'année. En 1970 la tour de contrôle est construite, l'aérodrome devient civil. Le seuil 05 actuel est construit au cours de l'été 1995. L'utilité de l'aérodrome est fort réduite. La Poste qui achemine le courrier une fois par jour vers Paris est le principal utilisateur et financeur.

...UNE LONGUE FUITE EN AVANT

En l'absence d'intérêt national ou international, dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, l'État transfère 150 aéroports aux collectivités locales (19 à une Région ; 29 à un Département ; 61 à un groupement de communes et 41 à une commune) en mars 2007. L'aérodrome de Dole-Tavaux revient au Département du Jura, la Région Franche-Comté, après mûre réflexion ayant refusé ce cadeau jugé empoisonné... Le président du Conseil Général, Gérard Bailly, affirmait alors qu'aucun investissement important n'était à prévoir avant 10 ans et qu'en aucun cas « les Jurassiens n'auront à supporter une dépense en plus ». Mais, dès mai 2008 une étude réalisée par un cabinet spécialisé confirme le mauvais état de l'infrastructure.

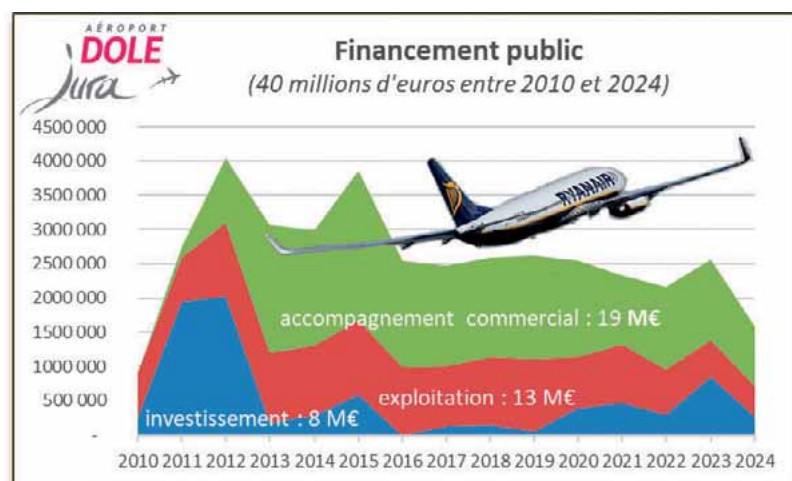
Le président de la CCI du Jura, Michel Dieudonné, exploitant de l'aéroport déclarait en juin 2010 : « L'aéroport est parfaitement soutenu par l'État, et peu coûteux pour les collectivités territoriales. Sur 10 ans, il n'y a pas de gros investissements. Le budget est de 5 M€ ».

Le Conseil Général souhaite développer l'activité et lance le programme « Nouvel Envol » en confiant dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) pour 10 ans l'exploitation à la CCI du Jura et à Keolis Airport. Fin juin 2011, Christophe PERNY, nouveau président socialiste du Conseil Général, renonce à casser le contrat de DSP et fait voter 600 000 € pour des travaux de réfection de la piste et du parking avions, 250 000 € pour l'accompagnement commercial et 100 000 € pour le développement des lignes régulières. C'est l'arrivée de Ryanair à Tavaux. Tout dérape, les dépenses cumulées fin 2019 s'élèvent à 28 millions d'euros...

En juin 2017, la Région inscrit l'aéroport de Dole dans le schéma régional aéroportuaire. Mais dès fin 2018, d'importants désordres sur la piste se font jour, confirmant le mauvais état de l'infrastructure. La Région qui finance déjà la moitié des coûts de fonctionnement accepte de financer la moitié des investissements pour les travaux de réfection de la piste sur une largeur de 22 m et une longueur de 1 600 m, travaux alors estimés à 3 162 000 € HT. Les études confiées au cabinet IRIS Conseil mettent en évidence des non-conformités : les pentes de la piste sont insuffisantes pour évacuer les eaux. Pour mettre aux normes, il faut intervenir sur une largeur de 45 m et une longueur de 2 230 m, tout en relevant l'axe de piste. Le prévisionnel dépasse désormais les 6 millions d'€ HT !

L'IMPOSSIBLE ÉQUILIBRE

Toutes les études montrent que les enjeux de mobilité aérienne sont limités, les habitants de Bourgogne Franche-Comté privilégiant les aéroports de Roissy (TGV direct depuis Belfort, Besançon, Dijon et Le Creusot), Lyon Saint Exupéry, Bâle-Mulhouse et Genève. De fait, ces aéroports internationaux offrent une réelle ouverture au monde. Le Département du Jura aura pourtant depuis 2010 injecté dans Dole-Jura quelque 40 M€ d'argent public. Autant de moyens indisponibles pour dynamiser l'économie locale, rénover les collèges, soutenir les plus démunis, aider à la prise en charge de la dépendance... Seul aéroport en région ayant une activité commerciale avec un trafic low cost annuel de 100 000 passagers, Dole-Jura ne génère pas de flux touristiques vers la Bourgogne Franche-Comté, mais seulement un trafic sortant avec un petit nombre de destinations loisirs (Maroc et Portugal). Les tentatives répétées de liaison vers Londres ont toutes échoué. Les coûts d'exploitation croissants sont loin d'être couverts par une éventuelle croissance du trafic. Au regard de la taille de la population de la zone de chalandise, l'atteinte d'un équilibre économique ne peut être envisagée. Le rapport sur le maillage aéroportuaire français (2017), rédigé à l'initiative du Conseil supérieur de l'aviation civile, qui dépend du ministère des Transports, souligne que l'équilibre budgétaire des aéroports accueillant moins de 500 000 passagers annuels est incertain, et presque impossible pour ceux en dessous de 200 000. Cinq ans plus tard, un rapport de la Cour des comptes (2023) fait un constat similaire et invite à définir une stratégie nationale aéroportuaire.



La région Bourgogne-Franche-Comté retire finalement son soutien financier à la plateforme aéroportuaire en avril 2024 lors de l'actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale. Anticipant ce retrait, le président du Département convainc début 2024 ses homologues de Saône et Loire et de Côte d'Or, ainsi que le président de la Métropole de Dijon et celui du Grand Dole de s'engager à financer une part du fonctionnement... L'État qui rechignait depuis 2018, valide une subvention d'investissement de 2 millions d'euros pour la mise aux normes de la piste. En décembre 2024 est lancé un appel d'offres européen pour les travaux à réaliser entre mai et juillet 2025.

Le nombre de passagers à bord d'un avion par minute

Plus de 178 millions de passagers ont embarqué à bord d'un avion en 2024, soit une moyenne de 338 chaque minute !

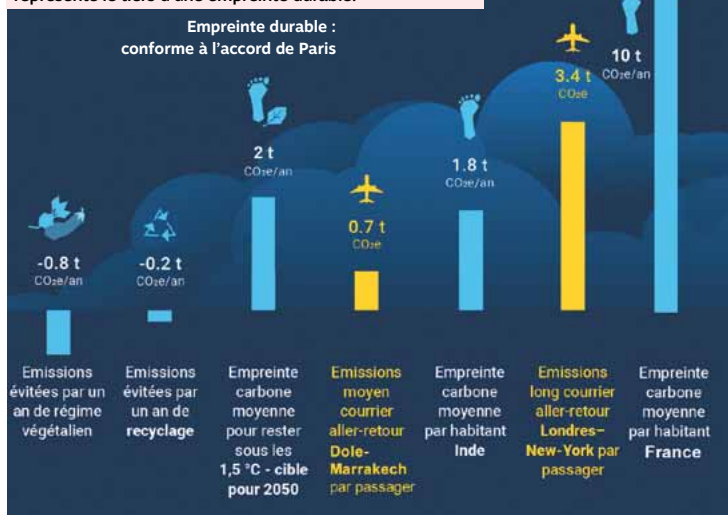
53 % des voyageurs aériens étaient des cadres supérieurs, contre 28 % des employés et seulement 19 % des ouvriers en 2015. Cette disparité souligne clairement la tendance des plus aisés à opter pour les voyages en avion, tendance qui se confirme en France, où la moitié des déplacements aériens est monopolisée par les 2 % de Français les plus riches.

Concernant les vols intérieurs, près de 40 % d'entre eux sont liés à des raisons professionnelles; ce qui suggère un rôle majeur des employeurs dans la réduction de ces déplacements. En effet, ces vols nationaux génèrent davantage de pollution que les vols internationaux, en raison notamment des émissions maximales au décollage et à l'atterrissage.

Il est impératif de rendre les voyages en train plus abordables. Aujourd'hui, le prix du billet de train est 2,6 fois plus cher que celui en avion malgré un impact environnemental qui est jusqu'à 100 fois moins important... C'est absolument irresponsable !

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/statistiques-du-traffic-aerien>

Alors que l'accord de Paris demande de diviser par 5 notre empreinte carbone, un simple vol Dole-Marrakech représente le tiers d'une empreinte durable.



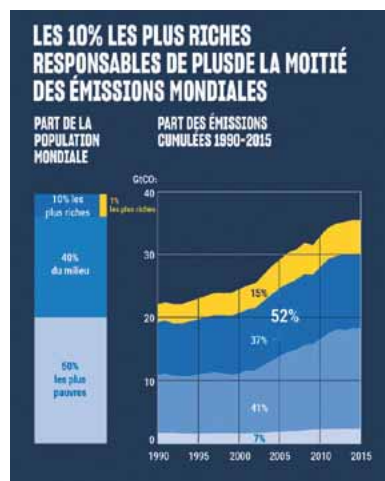
Crash climatique

Les objectifs de développement de l'aéroport Dole impliquent une hausse des émissions de gaz à effet de serre dans des proportions fondamentalement incompatibles avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), la feuille de route nationale qui fixe les objectifs de décarbonation par grands secteurs économiques.

Comment peut-on laisser croire que chacun pourrait demain, de sa porte, emprunter l'avion pour ses loisirs ?

Un mode de vie à + 1,5 °C — selon l'accord de Paris — n'est pas compatible avec le fait de prendre l'avion ! Les associations alertent sur le fait que le trafic commercial de l'aéroport de Dole-Tavaux est passé de moins de 4 000 passagers par an jusqu'en 2012 à plus de 100 000 passagers par an aujourd'hui. Les émissions polluantes et les nuisances liées à l'activité ont suivi en proportion. Le doublement du trafic commercial de l'aéroport envisagé contribuerait encore bien davantage aux dérèglements climatiques. Or, la stratégie nationale bas-carbone impose au secteur des transports de s'inscrire dans une trajectoire de décarbonation jusqu'en 2050. Elle est contraignante d'un point de vue juridique...

INJUSTICE CLIMATIQUE...



En 2019, les 1 % des plus riches étaient responsables de 50 % des vols commerciaux, soit 16 % des émissions totales mondiales de GES, plus que l'ensemble des émissions des voitures et des transports routiers et autant que les 66 % les plus pauvres. Parallèlement, 80 % de la population mondiale n'a jamais pris l'avion.

Les personnes modestes ont une empreinte annuelle bien inférieure à celle d'un vol long-courrier. 10 % utilisent 75 % de l'énergie du transport aérien. Cette petite minorité est également la plus riche — il existe une relation évidente entre le revenu personnel et le nombre de vols. Ce qui est vrai à l'échelle mondiale se vérifie dans chaque pays. Par exemple, 1 % des Anglais ont pris environ 20 % de tous les vols à l'étranger, tandis que 48 % n'ont pas pris l'avion du tout en 2018.

Les pays et les individus les plus riches doivent donc réduire leurs émissions beaucoup plus que les plus pauvres ! Les communautés qui ont le moins contribué à la crise climatique sont déjà celles qui souffrent le plus de ses conséquences. Les grands pollueurs du Nord géopolitique devraient être les premiers à mettre fin à la pollution et à aider le Sud à abandonner les combustibles fossiles et à s'adapter aux effets du changement climatique.

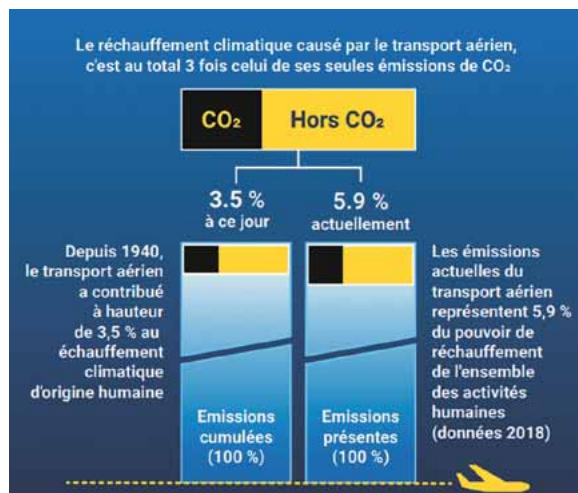
L'aviation est l'un des secteurs économiques qui a connu la croissance la plus rapide au cours des dernières décennies et la pollution due à l'aviation s'accélère. Depuis 1980, les émissions mondiales du secteur aérien ont doublé (Lee et al. 2020). Entre 2013 et 2019, les émissions des avions de passagers ont augmenté de 33 % (ICCT 2020). Avant Covid-19, l'industrie s'attendait à ce que la demande de trafic aérien double au cours des 20 prochaines années. Après une courte pause au cours des premiers mois de la pandémie, avec des avions cloués au sol dans le monde entier, le secteur devrait renouer avec la croissance. Dès 2020, l'industrie prévoyait à nouveau des taux de croissance élevés pour les prochaines décennies, avec des scénarios prévoyant 7 à 8 milliards de passagers d'ici 2038 à comparer aux 4,4 milliards en 2018.

Les utilisateurs de jets privés polluent le plus et paient le moins !

Un vol en jet privé est 10 à 30 fois plus gourmand en carbone qu'un vol commercial en raison d'un coefficient de charge moyen très faible. Plus de la moitié des vols en jet privé sont des vols court-courriers. Les passagers des jets privés paient 3 à 7 fois moins de taxes que les passagers des vols commerciaux et beaucoup n'en paient pas du tout ! Croissance explosive : 1 vol sur 10 au départ de la France est un vol en jet privé.

RECONNAÎTRE LES DROITS DE TOUS LES ÊTRES ET DE L'ENSEMBLE DE LA PLANÈTE VIVANTE

La justice climatique ne se résume pas à un partage équitable des efforts de réduction des émissions et de financement de l'adaptation ! Elle vise une transformation systémique et une nouvelle économie, permettant d'assurer une bonne vie à tous les êtres vivants, dans le présent et l'avenir.



Les effets non-CO₂ ne sont souvent pas pris en compte dans les calculs officiels des émissions. L'industrie aéronautique répète à l'envi que l'aviation n'est responsable que de 2 % du réchauffement climatique. Mais en réalité la contribution du trafic aérien à tous les gaz à effet de serre annuels d'origine humaine est trois fois plus élevée. En effet, il ne s'agit pas que du CO₂ ! En raison d'autres effets, tels que les oxydes d'azote, les traînées de condensation et les cirrus induits, l'impact total des vols sur le climat est bien plus important que le seul CO₂ émis.

Par pays, la proportion des émissions causées par l'aviation varie beaucoup et est inégalement répartie dans le monde. Dans les pays du Nord, l'aviation représente une part beaucoup plus importante des budgets nationaux de carbone que cette moyenne mondiale.

Mais ces chiffres sont immenses si l'on considère que cet impact est causé par une infime partie de la population mondiale et pour une activité qui n'a lieu qu'occasionnellement et avec moins de nécessité que, par exemple, le chauffage d'une maison tous les jours en hiver.



La principale dépense de carburant de l'avion s'effectue au décollage et à l'atterrissage, peu importe la distance parcourue. En fait, plus le trajet est court, plus le ratio du bilan carbone par kilomètre est élevé.

L'AVION VERT N'EXISTE PAS !

Le seul avion écologique est celui qui reste au sol. Les vols commerciaux consomment énormément d'énergie et de ressources. Les alternatives au sol sont plus efficaces et plus durables. L'avion est de très loin le moyen de transport le plus polluant et le plus climaticide : deux à trois fois plus que la voiture et 40 fois plus que le train. Les gares et des lignes de train continuent d'être fermées, les trains de nuit disparaissent, pendant que l'avion bénéficie de multiples privilèges fiscaux : carburant non taxé, absence de TVA sur les billets des vols internationaux et TVA réduite sur les vols intérieurs...

La compensation carbone est un permis à polluer qui légitime le maintien du statu quo, qui ne fonctionne pas, qui risque même d'augmenter les émissions mondiales et d'engendrer de nouvelles injustices.

Les substituts aux combustibles fossiles ne sont que des gouttes d'eau dans un océan de pollution aérienne due aux combustibles fossiles. Il est peu probable qu'ils réduisent de manière significative la pollution due au trafic aérien, malgré le battage publicitaire de l'industrie qui détourne l'attention de la nécessité de réduire les vols dès maintenant.

Les avions à hydrogène sont comme des licornes. On en parle beaucoup, mais elles sont mythiques, notoires et font surtout l'objet de contes de fées industriels. En réalité, il est peu probable qu'ils voient le jour à temps ou à une échelle permettant de réduire sensiblement la pollution.

L'énergie renouvelable est rare et ne doit pas être gaspillée pour des vols excessifs. Nous aurons besoin de toute l'électricité renouvelable que nous pourrions obtenir pour décarboner le réseau et fournir des transports terrestres durables pour tous. Nous ne devrions pas la gaspiller pour des e-carburants inefficaces afin que quelques privilégiés puissent continuer à voler comme avant.

Pour réduire le trafic aérien et rendre la mobilité équitable et verte, nous avons besoin d'une approche diversifiée. Les taxes et les mesures de marché sont importantes, mais ne suffiront pas. Il faut limiter et interdire les vols, mettre fin à l'expansion des infrastructures aériennes et des aéroports, et opérer un changement culturel.

Alors que plus que jamais l'urgence est à la lutte contre le changement climatique, le soutien de la puissance publique aux transports les moins polluants doit enfin devenir une priorité.

Le département du Jura a réalisé des tranches successives de travaux, opérations distinctes d'un même projet : signalétique, parking, extension de l'aérogare... Au final c'est une modification importante de l'aéroport qui a été réalisée dans le but d'accueillir toujours plus de passagers et plus de vols commerciaux, s'inscrivant dans un plan stratégique de développement. Le partenariat interdépartemental validé en juin 2024 est conçu dans cette même perspective. Lorsque l'on demande à chacun de nous de faire des efforts supplémentaires au quotidien, il devrait être un devoir pour les élus de veiller scrupuleusement à la bonne gestion des deniers publics.

LA DISTANCE ENTRE RÊVES ET RÉALITÉ S'APPELLE L'ACTION

Le 25 novembre 2024, Serre Vivante et sa fédération régionale FNE ont écrit au Département du Jura pour vérifier si une demande d'autorisation environnementale avait bien été déposée préalablement au chantier en application du code de l'environnement... Celui-ci considérant sans doute que le projet se justifiait pour des raisons d'entretien, ce projet ne serait pas à l'origine d'impacts environnementaux nouveaux... il n'a pas daigné nous répondre. Cette non-réponse constitue une décision administrative préjudiciable à l'environnement que nous avons déférée au tribunal administratif de Besançon.

Agissez vous aussi en interpellant le président du Département du Jura :

📧 <https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/pourlasantynetleclimat-plusunsoupou-7132.html>

Signez la pétition :

📧 <https://agir.greenvoice.fr/petitions/pour-la-sante-et-le-climat-plus-un-sou-pour-l-aeroport-de-dole-tavaux>

Contribuez aux frais de justice :

📧 <https://www.helloasso.com/associations/serre-vivante/formulaires/1>

Les incidences notables du projet

Le code de l'environnement prévoit que «Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale».

C'est ce qu'en saisissant la justice réclament l'association Serre Vivante et la fédération FNE en préalable au chantier.

DE GRAVES RISQUES SANITAIRES

S'agissant de la pollution de l'air, une étude de 2024 estime que la plateforme émet environ 8 000 tCO₂/an. La décarbonation de l'aérien sera longue en raison du peu de maturité des solutions d'aviation électrique et hybride, et de la lente progression du recours aux agro-carburants (problèmes de coût et de disponibilité).

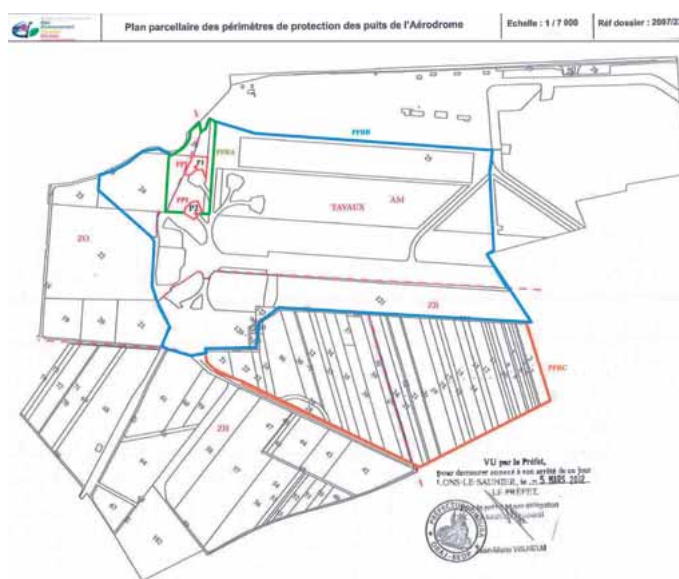
Le doublement du trafic aérien prévu par le projet entraînera un doublement des émissions de gaz à effet de serre et une hausse significative des émissions de particules ultrafines, selon les dires d'Atmo BFC (étude publiée en avril 2024 par Transport et Environnement), en contradiction avec la Charte de l'environnement qui mentionne « *le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » ou encore, « *le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé* », énoncé par l'article L.200-1 du Code de l'environnement. En outre, le programme d'actions obligatoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques résultant des activités directes et au sol, prévu par la loi (article 45 de la loi n° 2015-992), est inexistant.

S'agissant des nuisances sonores, 5 communes sont concernées : Choisey, Champdivers, Gevry, Tavaux et Dole. Gevry est la plus affectée, avec une trentaine de maisons incluses dans les zones de moindre impact (niveaux de bruits entre 50 et 62 dB [A]). À Tavaux, le secteur où les niveaux sonores sont supérieurs à 70 dB [A] correspond à l'aire de stationnement des gens du voyage du Grand Dole. En 2016, le propriétaire de l'aérodrome ne prévoyait pas de développement des infrastructures dans les dix ans, une hypothèse de croissance du trafic de l'ordre de 2 % par an avait été retenue. Or, le département du Jura prévoit aujourd'hui un doublement du trafic d'ici 2034. Cette forte augmentation entraînera une hausse significative de l'exposition des riverains au bruit, faisant courir des risques sanitaires affectant l'apprentissage scolaire, l'état psychologique et le comportement des enfants, leur fonctionnement cardiovasculaire et hormonal (étude de l'Université Paris XII, août 2007).

S'agissant de la qualité de la ressource en eau, 2 puits de captage situés dans le périmètre de l'aéroport ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (AP du 5 mars 2012). Le rapport de l'hydrogéologue agréé fait état de la présence de produits phytosanitaires d'origine non agricole, polluants courants des eaux de ruissellement provenant notamment du désherbage des voiries. Depuis 2011, le trafic passager de l'aéroport de Dole a été multiplié par 200, passant de 5 000 à 110 000 passagers par an.



Les hydrocarbures présentent de forts risques de pollution de la nappe phréatique. En outre, l'aire d'alimentation des puits de Tavaux est identifiée comme prioritaire par le SDAGE Rhône-Méditerranée en raison de la présence de cultures intensives et doit faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau. Aucune prise en considération de l'évolution de la réglementation applicable n'est établie. Le marché de travaux signé le 18 février 2025 prévoit la création ou l'extension de pistes et du taxiway Juliett. Les chaussées aériennes comportent des suspicions de pollutions et la prise en compte de la qualité du milieu hydrogéologique est un enjeu important du projet. Les impacts à long terme sont les effets occasionnés par les produits comme les métaux lourds susceptibles de s'accumuler dans la faune, la flore et les sédiments. D'où un risque de contamination de la chaîne alimentaire. L'arrêté préfectoral autorisant le rejet des eaux pluviales de l'aérodrome, ni publié ni identifié par les services de l'État, est vraisemblablement caduc ou inexistant. La cartographie de la zone, publiée sur le site internet Géoportail, ne montre aucun bassin de stockage ni station de traitement. En outre, les écoulements naturels des eaux pluviales étant modifiés par la création de nouvelles surfaces imperméabilisées, le projet doit être soumis à autorisation environnementale conformément au code de l'environnement.



Plan parcellaire des périmètres de protection des puits de l'Aérodrome



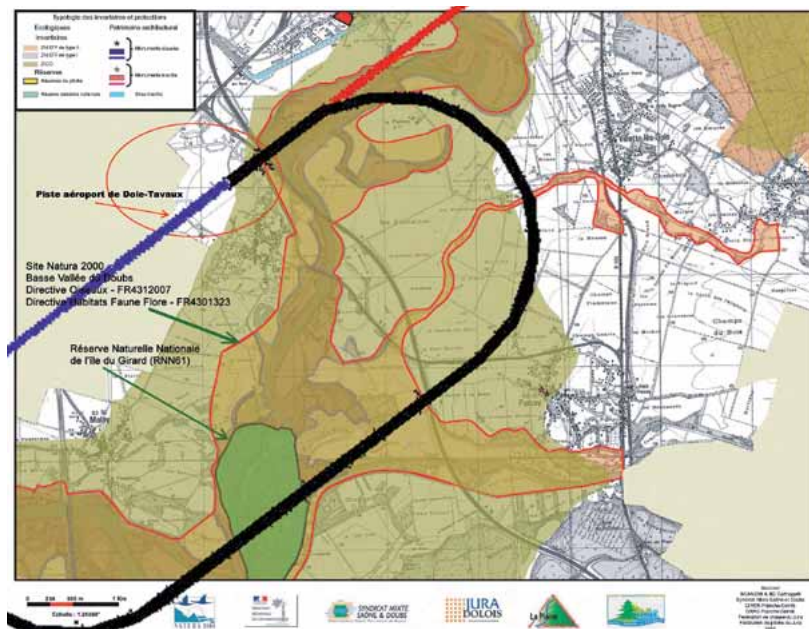
CONSÉQUENCES POUR L'ENVIRONNEMENT

S'agissant de la faune et de la flore, l'aéroport est riverain de la Réserve Naturelle Nationale du Girard. Avec 135 ha à la confluence de la Loue et du Doubs, c'est l'une des plus grandes zones humides de la basse vallée du Doubs, au grand potentiel écologique. Elle est partie intégrale de la zone protégée au titre du réseau européen Natura 2000 « FR4312007 — Basse vallée du Doubs » dont le classement est justifié par la présence d'oiseaux nicheurs et migrateurs, en particulier, le busard cendré dont la population franc-comtoise est réduite à une quinzaine de couples, tous sur ce même site. Le rapport d'activité de 2023 relève que 35 espèces d'oiseaux patrimoniaux sont présentes dans la réserve, dont 9 à fort statut patrimonial*, au nombre desquelles le busard des roseaux, le busard Saint-Martin, la cigogne noire, le héron pourpré, espèces en danger critique d'extinction.

Pour éviter la plateforme chimique de Tavaux (classée Seveso seuil haut), au décollage comme à l'atterrissage, les avions survolent obligatoirement la réserve du Girard. Le plan de gestion pour 2022-2031 indique que « *Le survol à moins de 1 000 pieds (300 m) est prohibé* ». Le centre Athénas qui mène campagne pour protéger le busard cendré confirme la menace, estimant qu'une modification de l'emprise des pistes de l'aéroport ainsi que de nouveaux flux aériens constituent un danger réel pour cette espèce. La perturbation d'animaux appartenant à des espèces protégées, la destruction ou la dégradation de leurs habitats, sont interdites.

Des études sur la gestion du risque animalier du Service Technique de l'Aviation Civile ont montré des cas de mortalité affectant spécialement les rapaces, dont les busards, les passereaux, les hirondelles également présentes dans la réserve, pour lesquels les risques de collision sont importants. La LPO a enregistré l'observation dans l'enceinte de l'aéroport de Busards cendrés et Saint-Martin, malgré une surveillance difficile en l'absence de coopération du délégataire. L'arrêté du 13 juin 2024 relatif à la prévention du risque animalier sur les aérodromes prévoit que l'exploitant d'aérodrome élabore, met en œuvre et tient à jour un programme de prévention du risque animalier sur l'aérodrome et sur les terrains voisins. Ce document est inaccessible.

Les travaux prévus impliquent une perturbation des populations d'oiseaux des aires protégées, ainsi que des espèces présentes sur l'aéroport, qui n'ont pas été répertoriées.



S'agissant de la préservation des zones humides et de la pollution des eaux pluviales, il ressort du volet paysager du Plan Local d'Urbanisme du Grand Dole qu'au sud de Gevry, Doubs et Loue convergent, formant une importante zone humide, aujourd'hui intégrée dans la réserve naturelle du Girard. Une cartographie fait apparaître les zones humides contiguës à l'emprise du projet, sans barrière physique aux écoulements d'eau. À l'intérieur de l'emprise classée zone rouge, le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) délimite une zone spécifique dite « zone d'intérêt économique liée à l'aéroport ». Le règlement du PPRI prévoit des mesures spécifiques, comme l'équipement des canalisations avec des clapets anti-retour ou l'obligation pour les réseaux de toutes natures situés sous la cote de la crue de référence d'être étanches et déconnectables. La création d'ouvrages de traitement des eaux pluviales répond à un impératif de santé publique en améliorant la qualité des eaux et en supprimant l'impact sur le milieu dans lequel sont rejetées les eaux de ruissellement issues de l'aéroport.

Si le marché prévoit que « *les travaux de terrassement devront tenir compte du maintien des réseaux : recherche, déplacement, protection* » et la pose de drains, il semble qu'aucune disposition spécifique relative aux prescriptions du PPRI n'ait été prévue. Or l'article L. 214-6 du code de l'environnement prévoit que s'il apparaît que le fonctionnement d'installations ou la poursuite d'activités présente un risque, l'autorité administrative peut exiger le dépôt d'une demande d'autorisation. La majorité du terrain d'assiette du projet est saturée en eau à faible profondeur. Le marché de travaux attire l'attention de l'entrepreneur sur la possibilité de venues d'eaux pouvant baigner ou inonder les fonds de fouille lors des excavations. Le rapport réalisé par la région BFC lors de l'actualisation du SRADETT souligne lui aussi la sensibilité environnementale particulière de la zone d'implantation.

Dans ces conditions, même si des mesures de précaution sont prises par l'exploitant et le maître d'ouvrage tenus au respect des prescriptions applicables à l'installation, vu l'importance du projet et ses impacts importants et d'autre part, en raison de sa localisation dans un milieu présentant une sensibilité environnementale particulière, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. C'est ce que les associations demandent aux autorités et à la justice !

✍ Pascal BLAIN

*Statut de protection résultant d'un arrêté ministériel du 23 mars 2018 modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000

Vol de rêves

Quand on prend l'avion
On prend l'air
Et, l'air de rien
On met tout en l'air.

C'est entre ciel et terre
Qu'aujourd'hui
Se joue l'avenir de notre ère.
Ce n'est plus une question de choix
Qui se pose
Mais le défi d'une urgence à relever
Qui s'impose.

Voici venu le temps
De sortir de sa carlingue,
De s'extraire de la pesanteur ambiante,
D'atterrir en douceur
Et de remettre les pieds sur terre.

Aux chants des sirènes énergivores
S'oppose le souffle de la raison,
Source d'un envol vers d'autres horizons.
Dans ce monde en pleine effervescence,
Un mur du son climatique
Risque d'être franchi.
Changer d'air, éviter les turbulences
Voilà la priorité.

Voler de ses propres ailes,
Se fondre dans le vent
Comme l'albatros des océans,
Epouser le courant de la sobriété,
Rêver de voyager en toute liberté,
Est peut être la solution.



SENTIER : Chemin des Rois Mages

De Romain (39) à Étrabonne (25),
là où l'eau coule de source...

À cheval sur les départements du Jura et du Doubs, les Avant-Monts Jurassiens, territoire vallonné, dégagent des points de vue sur le relief jurassien et parfois sur le Mont-Blanc. De monumentales fermes comtoises, de très anciennes demeures, des fontaines et lavoirs témoignent d'un monde paysan révolu, d'un passé historique et architectural remarquable.

La **légende** dit que Gaspar, Melchior et Balthazar, les Rois Mages, n'ayant plus d'étoile miraculeuse pour les reconduire chez eux, se trompèrent de route, et, prenant l'Occident pour l'Orient, vinrent dans nos contrées et passèrent un jour par Étrabonne. Les 3 voyageurs se désaltèrent à une fontaine. Le premier trouva l'eau à son goût, le second convint qu'elle était bonne, et le troisième s'écria : elle est très bonne ! De ces mots serait née Estrabonne. Selon Charles Walgenwitz, autrefois potier à Étrabonne, Balthazar aurait plutôt qualifié l'eau d'extra-bonne !



Au départ de la mairie de Romain, descendre à droite, rue des Perrières jusqu'à la D125 à Rouffange. Continuer à droite sur environ 100 m, traverser la route, le chemin en face rejoint **Étrabonne**.

À Étrabonne, prendre à droite, rue du Moutherot, en passant devant la maison du potier. Depuis le Calvaire (1), faire un aller-retour vers la fontaine des 3 Rois (2). Grande rue, aller vers la maison du Bailly, ancienne maison de justice érigée au XV^e siècle, la chapelle (3), la mairie. Aller tout droit dans le chemin du château. Fondé vers 1084 par Narduin d'Estrabonne, reconstruit en pierre au début du XIII^e siècle, le château sera largement remanié vers 1450. Démantelé par les troupes de Louis XI en 1477, il subira d'autres outrages, mais sa transformation en ferme à partir de 1570 le sauvera à la Révolution.

Redescendre 50 m, Grande Rue, puis prendre à gauche le chemin de Verjoulot, direction les Âges Bois en montée, toujours vers la gauche. Nous arrivons alors à l'Espace Naturel Sensible « pelouse de la Chaux » (4), coteau calcaire très sec. Pâturage communal jusque dans les années 1960, il est depuis son abandon envahi par les arbustes. Longer la clôture en observant le paysage, la faune, la flore typique des pelouses sèches (5), jusqu'à la route du Moutherot, au vignoble renommé.

Descendre sur la gauche jusqu'au virage en épingle et pénétrer dans le bois du Mont (6), par le chemin à droite (avant le motocross). Sorti du bois, prendre à droite vers la route de Rouffange (7 et 8). Tourner à gauche vers le village. Traverser en face la D125 (9), rue du puits, jusqu'à la rue des Fontaines vers les lavoirs (10) et passer le pont sur la Vèze, rue de Vigearde (11 et 12). En haut de la côte, à gauche, entrer dans le bois (13) et en sortir aussitôt sur la droite vers la vue du Mont Poupet (14). Prendre à gauche le chemin en lisière.

Partir à droite pour rejoindre Romain, mais encore à droite à la patte d'oie, vers le cimetière. Puis, aller à gauche sur la D236 vers Romain. À l'entrée du village, prendre le chemin à droite vers le lavoir (15), sorti de terre en 2015, car enterré lors du remembrement dans les années 1970. Puis, fier comme Artaban, retour au point de départ !

La nuit, Vénus, la plus brillante du ciel, veille toujours pour guider vos pas... Elle est l'étoile du berger perdue des Mages. Enfin, si le myrte vous paraît trop amer, nous vous suggérons les délices du Calice des oiseaux, à la cave du Moutherot.

✍ Louis LEVREY et Nathalie RUDE

En savoir plus :

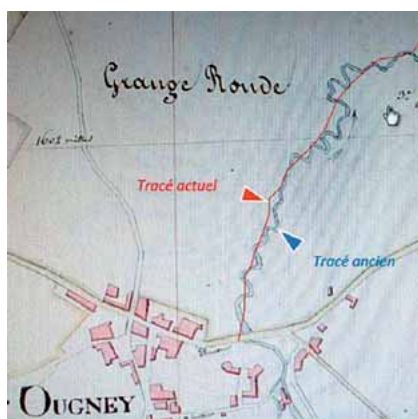
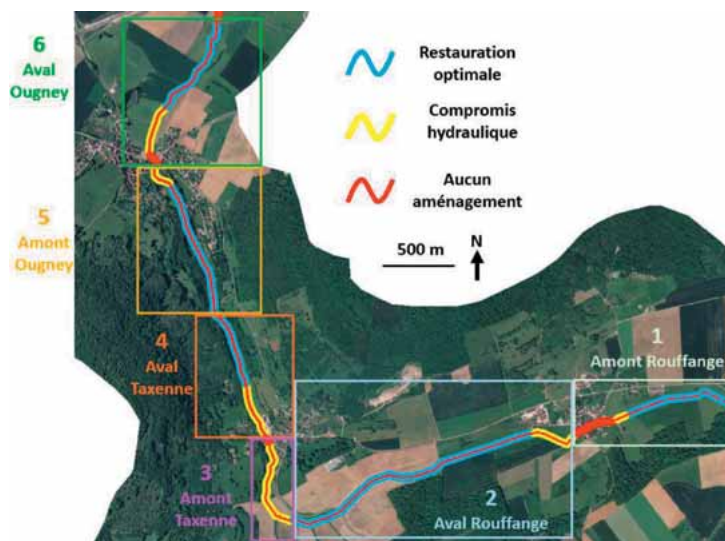
🌐 <https://valleegnon.fr/site/chateau-detrabonne/>

🌐 <https://www.montagnes-du-jura.fr/itineraires-pedestres/la-pelouse-de-la-chaux-espace-sensible-naturel>

TAXENNE, de nouveau une rivière vivante ?

La vallée de l'Ognon et ses affluents abritent une faune et une flore remarquables. Il s'agit aussi d'une importante ressource d'eau potable. Enfin, la Vèze d'Ougney a provoqué à plusieurs reprises des inondations problématiques...

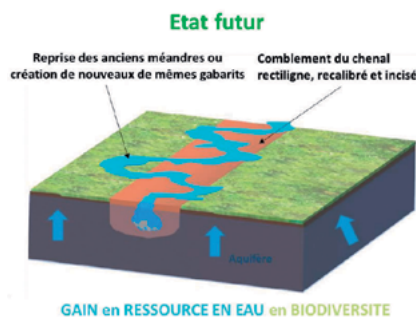
La restauration morphologique du cours d'eau vise à résoudre les désordres écologiques et à répondre aux menaces d'inondations. Depuis près de 15 ans, le Syndicat de la Vallée de l'Ognon, en partenariat avec la Communauté de Communes Jura Nord, et le soutien des élus de Taxenne et Ougney, discute avec les riverains afin de réaliser les travaux nécessaires.



Évolution du cours d'eau en comparaisons avec le cadastre Napoléonien (1808-1820)

UN COURS D'EAU MALMENÉ PAR L'HOMME...

Au fil du temps, les activités humaines ont considérablement perturbé le ruisseau. La qualité environnementale de la Vèze d'Ougney et l'eau de surface qui l'alimente ont subi des outrages et des pollutions d'importance. Actuellement, l'état de conservation du cours d'eau est considéré comme mauvais et la qualité de l'eau comme fortement dégradée. La Vèze a été lourdement rectifiée depuis plus de deux siècles, principalement pour gagner des terres agricoles et accélérer l'évacuation de l'eau. Des curages et des drainages ont été effectués à l'amont immédiat d'Ougney durant la seconde moitié du 19^e siècle ainsi qu'en amont de Taxenne au cours du 20^e siècle. La rivière a parfois été transformée en canal d'amenée d'eau pour des moulins et/ou l'irrigation. Et ces aménagements successifs, couplés à l'augmentation de l'usage de produits polluants, ont profondément modifié les peuplements de poissons et d'insectes. Les truites, vairons et chabots ont disparu depuis longtemps de ce petit cours d'eau. Les drainages historiques et la disparition des haies, combinés à un tracé rectiligne du cours d'eau, amplifient les variations de débit en cas de pluie, augmentant les risques d'inondation.



DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE !

En redonnant au cours d'eau sa morphologie naturelle et la capacité de divaguer, celui-ci retrouvera au fil des crues son équilibre dynamique naturel et reconstituera lui-même ses habitats. Rapidement, le cortège d'espèces typiques recolonise le milieu restauré et la biocénose devrait se développer d'une manière harmonieuse et durable. En début d'année 2024, les autorisations nécessaires obtenues, les travaux ont permis de transformer 1095 m de ruisseau altéré en plus de 1400 m de ruisseau reméandré. Sur les secteurs habités de Taxenne, un terrassement des berges permet au ruisseau de déborder sur des secteurs sans enjeux, diminuant ainsi la puissance et la fréquence des crues. En dehors des secteurs habités, le gabarit du lit d'étiage est réduit, permettant au ruisseau de déborder

plus facilement. L'aménagement de méandres doit ralentir les courants et diversifier les habitats pour la faune. En ramenant le fond du ruisseau à son altitude naturelle, on augmente la quantité d'eau stockée de façon naturelle dans les sols. Si une renaturation globale de la totalité de la Vèze s'impose pour que l'hydrosystème puisse retrouver l'ensemble de ses fonctionnalités de façon pérenne, le gain environnemental espéré dépend étroitement de la qualité d'eau en provenance de l'amont qu'il faut améliorer en parallèle.

NE PAS RESTER AU MILIEU DU GUÉ

Fort des impacts positifs de cette première opération, le Syndicat de la Vallée de l'Ognon espère poursuivre sa mission. En tout, c'est près de 7 km de la Vèze d'Ougney, depuis la source permanente du cours d'eau en amont de Rouffange jusqu'à l'aval d'Ougney, qui doivent être restaurés dans les années à venir afin de permettre de gérer au mieux les inondations et de restaurer l'équilibre de cet écosystème. Bien que prévus depuis de longue date, ces travaux nécessitent encore l'accord de nombreux propriétaires riverains sans lesquels rien n'est possible. Et certaines conventions font hélas encore défaut... Au-delà de l'achèvement de la partie aval Taxenne prévue cette année, le Syndicat de la Vallée de l'Ognon engagera les travaux sur les tronçons amont et aval Ougney d'ici 3 ans et la réflexion sur le secteur de Rouffange d'ici 5 ans.

✍ Pascal BLAIN

En savoir plus : Aurélien GESELL, Coordinateur contrat de rivière, Syndicat de la Vallée de l'Ognon ✉ aurelien.gesell@riviereognon.fr ☎ 03.81.55.41.55



Parcelle forestière communale engagée dans une sylviculture de futaie régulière pouvant être convertie en futaie irrégulière.

ÉCLANS-NENON, une autre gestion de la forêt communale

Les communes, propriétaires de leur forêt, peuvent choisir et décider du type d'aménagement forestier qu'elles souhaitent mettre en œuvre.

Fin 2021, le plan d'aménagement forestier d'Éclans-Nenon étant arrivé à échéance, le conseil municipal en concertation avec l'ONF a opté pour une nouvelle gestion afin de prendre en compte les questionnements climatiques, la pérennité de la forêt, l'écologie et l'économie forestière. Jusqu'alors, la forêt communale était gérée en sylviculture régulière où la présence d'arbres tous du même âge, de la même essence et de mêmes diamètres, facilite la mécanisation de l'exploitation. Cette pratique très généralisée est aujourd'hui réinterrogée, car peu cohérente avec la pérennité de la forêt. Les peuplements exploités en futaie régulière sont en effet particulièrement sujets aux maladies et sensibles aux phénomènes météorologiques extrêmes.

PERMETTRE À NOS ENFANTS DE PROFITER D'UNE FORÊT RÉSILIENTE

Les membres du conseil municipal ont décidé de passer 71% du massif communal en gestion en futaie irrégulière, accueillant des arbres d'âge et d'essences différentes permettant d'obtenir un couvert continu et limitant les effets des extrêmes climatiques sur la forêt. Nous espérons que ce choix permettra à nos enfants de profiter d'une forêt résiliente et d'améliorer la qualité de l'habitat de la faune. Cette décision de gérer autrement le massif ne s'est pas faite sans difficulté. En effet, l'ONF est soumis à des objectifs de production à moindre coût et ses techniciens doivent s'occuper de territoires de plus en plus grands. La gestion en futaie irrégulière où la mécanisation de l'exploitation est plus délicate demande plus de temps aux techniciens. Et la conversion des parcelles engagées en futaie régulière en futaie irrégulière implique un travail supplémentaire et onéreux. La commune a dû faire un effort financier et accepter que le massif génère moins de revenus pour les années à venir. Cet effort à plus long terme devrait être récompensé, car la futaie irrégulière permet de produire du bois régulièrement tout en maintenant le capital forestier. Le niveau d'expertise des équipes municipales ne leur permet généralement pas d'avoir un regard éclairé concernant les décisions de l'ONF. Les élus d'Éclans-Nenon se sont donc fait aider par un expert forestier indépendant qui les a conseillés et confortés dans leur choix. Il ne faut pas oublier que les communes restent décideuses de la gestion de leur forêt, c'est donc le choix des élus municipaux qui a été transcrit et validé sur le plan d'aménagement forestier d'Éclans-Nenon pour les 20 années à venir.

Qu'est-ce qu'un Plan d'Aménagement Forestier ?

Ce plan, rédigé par l'ONF, donne les indications en termes de gestion forestière. Il décrit, assez précisément, pour les 20 ans à venir, les périodes d'intervention, le type de travaux à réaliser, sur quelle parcelle, les estimations du coût des travaux et les recettes. Ce plan doit être en accord avec les souhaits de gestion du propriétaire forestier.

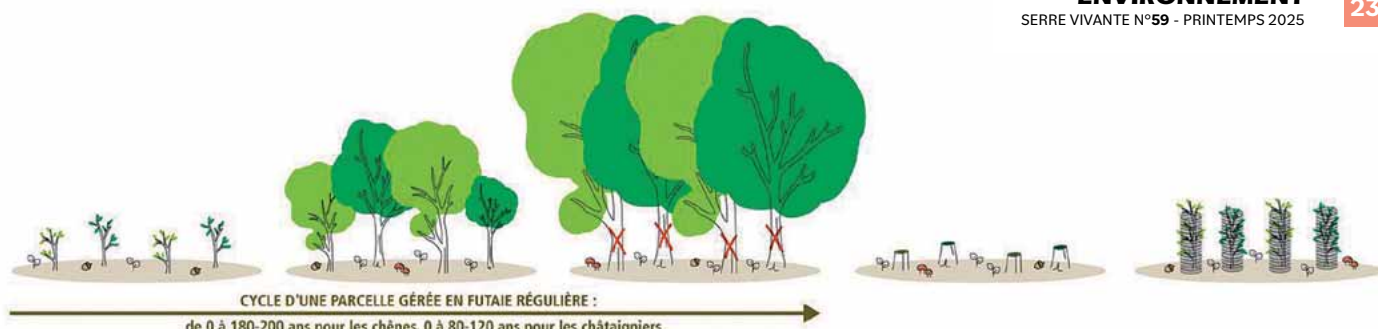
Deux façons de gérer la forêt

Dans le cas d'une futaie régulière, les arbres poussent tous en même temps, ils sont tous récoltés en même temps. Il y a des moments où certaines parcelles apparaissent nues ou presque. On peut planter de nouveaux arbres après la récolte des bois (environ tous les 80 ans pour les chênes) ou repartir d'une régénération naturelle (cas de nos parcelles).



Parcelle forestière de la commune d'Éclans-Nenon dont la conversion en futaie irrégulière n'est pas possible actuellement. Il faudra attendre au moins 30 ans le résultat de la régénération naturelle pour envisager un mode de gestion différent.

Dans le cas de la futaie irrégulière, il y a en permanence un couvert forestier, les parcelles ne sont jamais mises à nu, les arbres ne sont pas récoltés en une seule fois. La forêt présente des arbres d'âges différents et souvent des essences différentes les unes des autres. La finalité de cette gestion est d'optimiser la rentabilité économique et la valeur patrimoniale de la forêt dans le respect des différentes composantes de l'écosystème. Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.



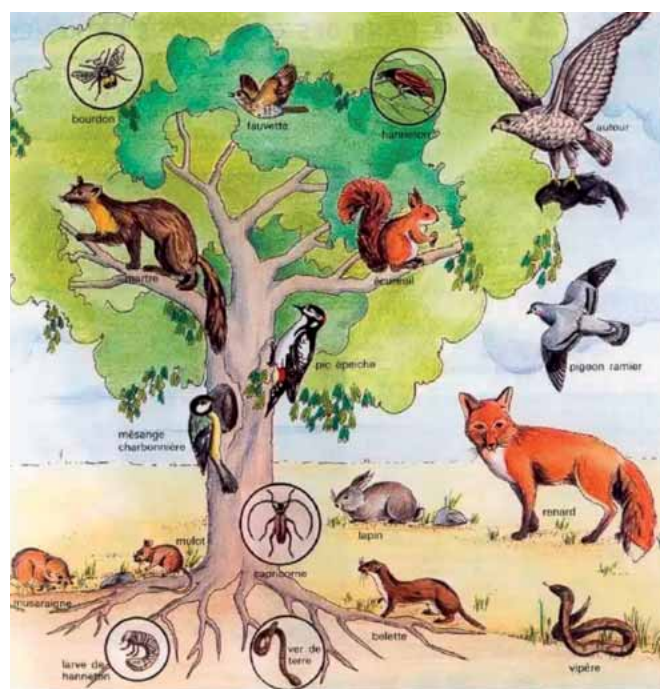
Contrairement à la sylviculture dite irrégulière, en sylviculture régulière, les peuplements ont le même âge sur une même parcelle. Lorsque le cycle sylvicole arrive à son terme, les forestiers programment des coupes de régénération, laissant l'espace ouvert favorable à la germination et la croissance des semis ou des plantations artificielles. L'ouverture de milieux pour la régénération de la forêt est aussi favorable à certaines espèces faunistiques et floristiques qui se développent en pleine lumière (fleurs, papillons, libellules, passereaux...).

Illustration d'une parcelle gérée en futaie régulière à travaux les années. ©Agence ONF Île-de-France Ouest.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Illustration d'une parcelle gérée en futaie irrégulière. ©Agence ONF Île-de-France Ouest.



cf : <https://biodiversite-foret.fr/lecosysteme-de-la-foret>

LA FORÊT EST UN ÉCOSYSTÈME

Une forêt abritant de la biodiversité, c'est une forêt avec de grands arbres comme des chênes, des hêtres, des charmes, parcourue par des chevreuils, des sangliers, des cerfs ; mais aussi des animaux, des végétaux et des champignons plus discrets qui assurent son bon fonctionnement.

D'un point de vue écologique et botanique, il s'agit d'un lieu de cohabitation entre espèces d'arbres, d'arbustes, de champignons, de levures, d'insectes et de vertébrés qui vivent en interdépendance.

La forêt est donc un écosystème : elle regroupe un ensemble d'êtres vivants, très variés, vivant en communauté. Elle recycle constamment sa matière organique, les animaux et végétaux, et sa matière minérale, les sols et minéraux. L'énergie est transmise entre organismes dans un cycle équilibré à travers les différents modes de consommation. La forêt produit de la matière vivante, l'entretient, et recycle la matière morte. Les arbres sont au centre de ce système : ils transforment l'énergie solaire en matière organique, offrent un abri aux mammifères et aux oiseaux, et permettent la croissance de plantes herbacées. Leurs racines maintiennent le sol en place et empêchent son effritement et sa dispersion. Le sol est en charge du recyclage des matériaux grâce à ses strates de litière, d'humus et aux microorganismes qui le composent.

Jean-Marie BRIGAND

Pour aller plus loin :

<https://reporterre.net/Une-methode-ecologique-d-user-de-la-foret-la-futaie-irreguliere>

<https://www.alternativesforestieres.org/Les-apports-de-la-futaie-irreguliere-sur-les-differentes-fonctions-de-la-foret>

https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2024-05/13.d_La_futaie-irreguliere_diagnostic_et_gestions_envisagees.pdf



CRISE DE LA BIO

Où en sommes-nous vraiment?

Depuis la crise sanitaire de 2020, le début de la guerre en Ukraine en 2022 et l'inflation que l'on connaît depuis, les consommateurs ont réorienté leurs dépenses alimentaires, et les produits certifiés agriculture biologique sont aussi victimes de cette baisse de la consommation.

OÙ EN EST LA FILIÈRE EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2025?

L'année commence en demi-teinte pour la bio, avec des victoires notables, mais des mesures encore insuffisantes aux yeux des agriculteurs biologiques. Après plusieurs semaines de doutes sur la position gouvernementale concernant le devenir de l'agriculture biologique, des mesures concrètes ont été prises par le gouvernement, lui permettant ainsi de se remettre sur les rails d'un engagement clair. Parmi ces mesures : le maintien de l'Agence Bio, menacée de suppression dans une proposition d'amendement portée par Laurent Duplomb, figure de la droite sénatoriale en matière agricole et ancien président de chambre d'agriculture FNSEA, lors de l'étude du Projet de Loi de Finances et vivement critiquée par la filière et la société civile, en témoigne cette tribune publiée par Le Monde qui fédère plus de 1500 signataires.

Aussi, après de nombreuses hésitations et une mobilisation importante du réseau bio pour maintenir un cap clair, le gouvernement a finalement accepté de mentionner l'inscription de la bio dans la loi de souveraineté agricole et alimentaire, notamment à travers un objectif de 21% de surfaces bio en 2030 et la place de la bio dans les formations et parcours d'installation. Pour autant, la vision du Ministère pour atteindre ces objectifs demeure encore floue, d'où la persistance des fortes attentes des agriculteurs bio pour avoir un cap stable.



BIO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis l'été 2023, l'association régionale BIO Bourgogne-Franche-Comté fédère le réseau bio régional anciennement représenté par BIO BOURGOGNE et Interbio Franche-Comté. Forte de 30 ans d'expérience et une trentaine de salariés 100% dédiés à la bio, l'association accompagne la filière sous toutes ses formes : appui technique des producteurs, structuration des filières, accompagnement des projets de territoires avec les collectivités, sensibilisation des consommateurs...

En 2023, la Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 3500 fermes bio sur près de 245 000 hectares selon l'ORAB, Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique. Cela représente 15% des fermes de la région, et 10% des surfaces agricoles utiles. Certaines productions dominent la région, c'est notamment le cas des grandes cultures bio et de la viticulture bio.

Le ralentissement des conversions est un constat partagé à l'échelle régionale. En conséquence, la Bourgogne Franche-Comté connaît pour la première fois depuis 20 ans une baisse historique de ses surfaces.

LA RESTAURATION COLLECTIVE, UN DÉBOUCHÉ PRIVILÉGIÉ À SOLLICITER



Face à la situation, l'association BIO Bourgogne-Franche-Comté renforce ses actions auprès de chaque acteur de la filière, en particulier concernant la restauration collective. Si les écoles primaires sont sur une bonne lancée avec en moyenne 23% de bio dans leurs achats, les centres médico-sociaux et établissements de santé sont à la traîne et ne dépassent pas les 4 %. La loi Egalim, adoptée en 2018, a fixé un objectif ambitieux pour la restauration collective : 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques d'ici 2022. Mais la réalité de terrain est loin d'atteindre ce pourcentage — on serait à 14% en 2024 — et c'est pourquoi l'association travaille avec des établissements scolaires de toute la région afin de favoriser l'introduction de produits bio, dynamiser les filières et ainsi inciter les installations en agriculture biologique. Les interlocuteurs sont nombreux : le Conseil Régional gère les lycées et les Départements administrent les collèges... et les gestionnaires restent personnels de l'Éducation Nationale !

POUR PLUS DE BIO DANS LES TERRITOIRES

Une dynamique collective avec un appui individuel pour mettre plus de bio dans les assiettes de quatre lycées de Dole et Mouchard : voici le projet porté par BIO Bourgogne-Franche-Comté (BIO BFC). L'objectif fixé par le Conseil Régional : atteindre 75% de produits locaux et bio dans les assiettes des lycéens. Pour y parvenir, l'association déploie un accompagnement spécifique autour d'un mot d'ordre : entraide. C'est ensemble que les lycées Duhamel, Charles Nodier et Jacques Prévert de Dole, ainsi que le lycée Du Bois à Mouchard vont travailler pour augmenter le pourcentage de leurs produits bio. À travers plusieurs temps de rencontres, mais aussi des rendez-vous individuels, l'accompagnement de BIO BFC leur permettra de monter en compétences et de bénéficier de conseils personnalisés. Au programme pour les personnels : visite de ferme, mise en relation entre producteurs et cuisiniers ou encore ateliers cuisine autour de nouvelles recettes bio : les lycéens n'auront plus qu'à se régaler en mangeant bio et local !

Laurence Henriot, présidente de BIO BFC — laurence.henriot@biobfc.org
Emma Seguin, responsable communication — emma.seguin@biobfc.org

Focus sur le Jura

Le Jura compte 505 fermes bio, dont une grande majorité en viticulture (28%), mais aussi en bovins lait (18%) et légumes (11%). En 2024, 34 nouvelles fermes se sont créées, permettant de conserver une dynamique face aux 20 arrêts recensés cette même année. Les surfaces bio augmentent quant à elles plus timidement, en raison d'une baisse des surfaces en conversion (2200 ha en 2024 contre 3400 ha en 2023). On compte en 2024 près de 28000 hectares bio et en conversion dans le Jura, ce qui fait du département l'un des meilleurs élèves de la région avec 14,3% de surfaces bio.

Pour trouver des produits bio près de chez vous, vous pouvez consulter l'Annuaire Bio de l'Agence Bio : <https://annuaire.agencebio.org/>

En savoir + : ORAB – Observatoire Régionale de l'Agriculture Biologique, édition 2024 chiffres 2023, publié par BIO Bourgogne Franche-Comté. <https://www.calameo.com/read/00715009577915a2a54a2>

Tribune Le Monde «La disparition de l'Agence bio enverrait un signal de désengagement de l'État qui serait catastrophique», 30 janvier 2025. <http://serre.vivante.free.fr/docs/59bio.pdf>

BioLinéaires, «Loi d'orientation agricole : un pas pour la Bio mais des reculs environnementaux», 21 février 2025. <https://www.biolineaires.com/la-bio-retrouve-sa-place-dans-la-loi-dorientation-agricole/>

Collectif des fromages bio du Massif Jurassien



Une association est née en février 2025, les producteurs de lait bio comptent bien s'implanter un peu plus en Franche-Comté !

Accompagnés par les salariés de BIO BFC depuis 3 ans, plusieurs éleveurs bio et acteurs de la filière lait bio AOP ont décidé de se rassembler pour partager leurs pratiques et valoriser leurs produits. Les quatre appellations d'origine protégée du Massif jurassien — Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex — sont produites par ces éleveurs en agriculture biologique. Bénéficiant donc du double label AOP et bio, gages de qualité, de respect des animaux et de l'environnement au service du goût et de la santé, ces fromages méritent d'être mieux connus des consommateurs.

Le collectif prépare des événements à destination du grand public sur les fermes et fromageries pour faire découvrir travail et produits : des fêtes bio sont donc à venir dans tout le Massif Jurassien !

En savoir + : Benjamin Vieille, président
aopbio.massif-jurassien@outlook.fr

LE PISSENLIT, la panacée du ventre

Quelle plante sauvage est la plus courante et aussi la plus consommée? C'est aussi une des plantes les plus polyvalentes, dont il n'est peut-être pas inutile de rappeler les diverses vertus.

Le pissenlit appartient à la famille des Astéracées (autrefois Composées). Les inflorescences des plantes de cette famille sont des capitules. Les fleurs sans pédoncules sont regroupées sur un réceptacle. De nombreuses espèces de cette famille sont comestibles ou à usage médicinal : chardon-marie, lampsane, achillée, pâquerette, camomille... Une espèce est toxique, pour les humains comme pour les bovins et les chevaux : le séneçon jacobée, parfois appelé Herbe de Saint-Jacques.

Le pissenlit pousse dans tous types de terrains, jusqu'à 3000 m. Sa racine profonde lui permet de résister au gel. Les feuilles sont disposées en rosette; elles sont divisées en lobes aigus, bien qu'elles soient parfois presque entières. Toute la plante contient un latex blanc. Elle est glabre (sans poils).

Confusions possibles : beaucoup d'Astéracées lui ressemblent, mais elles ont souvent des tiges ramifiées et beaucoup sont velues. A priori, toutes sont comestibles.

LE PISSENLIT DANS L'ASSIETTE OU DANS LE BOL

Presque tout se consomme dans le pissenlit : les feuilles, la racine, les boutons floraux, les fleurs.

Les Astéracées sont des toniques amers. Cette amertume leur confère des vertus dépuratives. Cette détoxification agit sur le foie et les reins. Elle agit aussi sur le foie en favorisant l'élimination des toxiques. Ainsi, le pissenlit a une visée digestive et diurétique (c'est cette propriété reconnue depuis longtemps, qui a donné son nom à la plante !) : maux d'estomac, légèrement laxative, dépurative, diurétique (rétention d'eau); mais la qualité première de la plante est qu'elle est cholagogue, c'est-à-dire qu'elle stimule la production de bile. Grâce à cette propriété, elle régule le cholestérol, le diabète et limite l'athérosclérose, l'un des principaux facteurs de risque cardiovasculaire.

Les feuilles sont riches en protéines, en vitamines (C, bêta-carotène), en minéraux (potassium). La racine est riche en inuline, un sucre complexe. Elle a un effet prébiotique, c'est-à-dire stimulante pour les bonnes bactéries du côlon.

UNE RÉCOLTE PRESQUE TOUTE L'ANNÉE !

Les jeunes feuilles récoltées avant la floraison se consomment en salade. Avec le temps, les feuilles deviennent amères. Elles sont alors d'autant meilleures pour le foie !

On peut les consommer cuites, en soupe ou à la façon des épinards. Les racines se récoltent de préférence en automne, et sur des pieds de 2 ans, plus riches en inuline.

On peut les consommer revenues à la poêle, déglacées avec de la sauce soja.



La plante :

Taraxacum dens leonis.

Autres noms : dent-de-lion, cramaillet, appelée ainsi à cause des lobes aigus et crochus de ses feuilles.

En décoction : 30 g (2 cuillères à soupe) par litre d'eau, décoction 10 min, infusion 1 heure. Boire dans la journée, par cure de 10 jours, par ex en cure de printemps. On peut aussi mettre des feuilles.

Les boutons floraux peuvent être ajoutés à une salade, conservés dans le vinaigre à la manière des câpres. Les fleurs égaient les plats, donnent une tisane colorée et agréable.

PISSENLIT ET BIODYNAMIE

Le pissenlit fait partie des 6 préparations que l'on incorpore au compost dans la pratique de la biodynamie. C'est sa teneur appropriée en silice et potassium qui le rend intéressant. Les capitules sont récoltés et préparés d'une certaine manière. Il en résulte une sorte de terreau incorporé au compost à dose homéopathique avec les autres préparations. Ces préparations sont des informations qui orientent les fermentations du tas de compost.

Allons récolter le généreux et abondant pissenlit, presque toute l'année. Et laissons les enfants essaimer les graines !



SOUTENIR LA CNDP

**Aimerions-nous voir
des projets dangereux
s'installer près de chez nous
sans avoir notre mot à dire ?**

Pour protéger au mieux les populations des risques, les plus gros projets industriels, comme des mines, des usines pétrolières ou encore de stockages de produits chimiques, passent aujourd'hui en Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de débattre des enjeux et d'informer les citoyens. C'est aussi l'opportunité d'alerter les parties prenantes sur d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires, de créer du débat et de faire évoluer les projets dans une perspective plus durable. Même si elle reste perfectible, cette institution est essentielle pour notre démocratie. Pourtant le débat public est aujourd'hui menacé. Un projet de décret, retoqué en décembre par le Conseil d'État revient en avril sous forme d'amendement en séance lors de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique. Cette volonté du gouvernement d'exonérer les projets industriels de débat public a pourtant mobilisé de manière inédite près de la moitié des salariés de la CNDP le 25 mars... L'exécutif et les députés favorables à la mesure parient sur la réduction des délais d'implantation. France Nature Environnement, le Réseau Action Climat et Greenpeace France pétitionnent en soutien à la CNDP pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il abandonne son projet.

🔗 <https://agir.greenvoice.fr/petitions/defense-cndp>



L'EXPÉRIMENTATION «OUI PUB» EST UN SUCCÈS!

**Depuis 2004, l'autocollant
«Stop Pub» permet aux**

**habitants de choisir de ne plus recevoir d'imprimés
publicitaires non adressés dans leur boîte aux lettres.**

Ce dispositif, déployé au départ sans support législatif, a été renforcé par la loi AEGC de février 2020 avec des sanctions en cas de non-respect. En 2021, la loi Climat et Résilience a instauré une expérimentation du dispositif Oui-Pub. Lancé fin 2022 dans 14 collectivités, ce dispositif limite significativement la distribution d'imprimés publicitaires non adressés. En pratique dans les territoires d'expérimentation, moins de 20 % des boîtes aux lettres affichent un autocollant «Oui pub», les seules qui sont servies et, résultat très encourageant, le tonnage des déchets papier collectés par les collectivités a diminué en moyenne de 48 %! La quasi-totalité des territoires pilotes souhaite pérenniser le dispositif. Cette expérimentation s'achève le 30 avril 2025 et il faut espérer que le Gouvernement proposera rapidement la généralisation à tous!

🔗 <http://serre.vivante.free.fr/docs/59oui-pub.pdf> et <https://www.ecologie.gouv.fr/ouipub/>



NUTRI-SCORE, UNE MINISTRE DE L'AGRICULTURE SOUS INFLUENCE

**Sans aucun complexe au
sénat, Annie Genevard,
a avoué tout haut ce qu'on
soupçonnait tout bas !**

Si le nouveau Nutri-Score censé être en place depuis janvier 2024 ne l'est toujours pas, c'est qu'elle refuse sa signature. Pour justifier le blocage de cette mesure de santé publique, la ministre reprend les arguments des lobbies du lait et de la charcuterie, alors que le logo nutritionnel indépendant fait consensus parmi scientifiques, associations, institutions et consommateurs. Poussée par les consommateurs et sans doute par la ministre de la Santé, la ministre de l'Agriculture a enfin signé mi-mars. Une bonne chose. Mais pour que cette information permette aux consommateurs de choisir les produits alimentaires de manière parfaitement éclairée quant à leurs qualités nutritionnelles, encore faut-il que son affichage soit rendu obligatoire! Il est en effet principalement affiché sur les produits ayant les meilleures notes, montrant ainsi la limite plus que problématique du volontariat.



INTERDICTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES

**Les entreprises ne respectent
pas la loi.**

Depuis 2021, les produits en plastique à usage unique sont interdits, mais les entreprises sont encore nombreuses à proposer des

sacs, des pailles, des touillettes pour café ou de la vaisselle jetable à base de plastique. Certains usent même d'une profonde mauvaise foi, expliquant qu'ils «liquident leur stock» même si les dispositions sont applicables depuis plus de six ans ! La vaisselle jetable en restauration rapide est interdite pour une consommation sur place, mais un professionnel contrôlé sur cinq ne respecte pas ses obligations. Des analyses en laboratoire ont également permis de juger certains produits «non conformes» à la réglementation. Pour tenter de réduire l'usage de ces plastiques, les services du ministère de l'Économie proposent aux consommateurs d'utiliser la plateforme «anti arnaque» Signal Conso. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en 2020 prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Selon l'Ademe, cette mesure doit permettre d'éviter près 130000 tonnes de gobelets et d'emballages de repas à usage unique, sans compter les couverts...

🔗 <https://www.economie.gouv.fr/cedef/interdiction-plastique-usage-unique>



NON AU RETOUR DU PLASTIQUE DANS LES CRÈCHES ET LES CANTINES SCOLAIRES

En 2018, l'article 28 de la loi EGALIM était adopté.

«Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.» Sept ans plus tard, dans la plus grande discrétion, la ministre de la Transition Écologique a

mis en consultation un projet de décret faisant marche arrière, ouvrant la voie à une ré autorisation de la vaisselle et des couverts en plastique! Le ministère de la Transition écologique est ainsi en passe de céder aux pressions du lobby du plastique. Malgré l'enjeu de santé publique et l'impact écologique que représenterait le grand retour des plastiques à usage unique dans les cantines scolaires et les crèches, à peine 3000 contributions ont été postées sur le site du ministère.



ÉLEVAGE DE COCHONS HERTA : L214 FAIT CONDAMNER L'ÉTAT

La défaillance des services
vétérinaires reconnue par la justice !

Une victoire importante pour les animaux! Les enquêtes réalisées par L214 en 2020 et 2021 dans un élevage fournissant Herta (8000 cochons dans l'Allier), révélaient des infractions graves. Aujourd'hui, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand condamne l'État pour son inaction et sa défaillance dans le contrôle de cet élevage. Avaient été mis en lumière la coupe des queues systématique, le claquage des porcelets pour tuer ceux jugés «non rentables», l'absence d'eau à disposition en permanence, des sols dangereux où les porcelets se coincent les pattes et agonisent, le manque de soins apportés aux animaux blessés ou malades... Il faut savoir que seulement 1 % des élevages sont contrôlés chaque année. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans son jugement rendu le 23 janvier 2024 a rappelé que les services de l'État ont l'obligation de mener des contrôles réguliers à une fréquence appropriée. D'autant plus que, compte tenu de leur taille et de leurs conditions d'exploitation, les élevages intensifs sont à risque. Quand l'État, censé faire respecter la réglementation, faillit à ses responsabilités, la souffrance s'aggrave. Condamner l'État est un premier pas.



SAUVER LES PETITES LIGNES!

Une menace plane sur plusieurs Lignes
de Desserte Fine du Territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, près d'un demi-milliard d'euros est aujourd'hui nécessaire, du fait

d'un manque d'entretien et d'investissements dans le réseau. Le rafistolage ne suffit plus : ces «petites lignes», pour lesquelles l'Etat n'a pas investi depuis 70 ans pour certaines, sont d'une fragilité extrême, notamment vis-à-vis des aléas climatiques. Le linéaire ferroviaire élevé au regard du nombre d'habitants, n'a jamais été pris en compte par l'État dans son financement et se traduit par une plus forte précarité liée aux déplacements, associée à une plus faible densité de points d'arrêt. Belfort-Lure-Épinal, Andelot-Saint-Claude, Paray-Gilly, Paray-Montchanin, Paray-Chauffailles, Clamecy-Corbigny, Avallon-Cravant... Sans soutien fort de l'État, le risque est grand de voir SNCF Réseau réduire ou interdire les circulations pour des raisons de sécurité. Abandonner ces dessertes aggraverait un peu plus l'isolement de territoires déjà délaissés dans de nombreux domaines, où les habitants se sentent souvent considérés comme citoyens de seconde zone. Il est donc indispensable d'assurer la régénération et la modernisation de ces lignes. Aucune n'est «petite», elles sont toutes indispensables pour assurer la proximité et l'accessibilité que réclament populations et territoires. Face à l'urgence climatique qui nécessiterait un report modal rapide et significatif vers les transports publics, et en attente de financements d'État, l'attribution du versement mobilité aux Régions permise par la Loi de Finances 2025 est un levier fiscal efficace qui permettrait de financer les mobilités décarbonées à hauteur de 35 millions d'euros par an. La Région sollicite la mobilisation de tous, responsables politiques et usagers du train, entreprises et associations, afin de pouvoir engager une négociation avec l'État afin de sauver les petites lignes.

🔗 <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/petition-pour-la-defense-de-nos-lignes-ferroviaires/>



DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITS

L'installation à l'échelle mondiale pourrait couvrir 65 % de la demande en électricité.

La revue *Nature Climate Change* publie une étude de l'Université du Sussex qui évalue que les toits disponibles représentent une superficie comparable à celle de l'Italie (environ 286000 km²). Les chercheurs ont calculé que l'équipement de la totalité

de ces toits en panneaux solaires pourrait permettre la production de 19500 TWh d'électricité par an. Une production suffisante pour remplacer presque entièrement l'électricité issue des combustibles fossiles, améliorant ainsi la qualité de l'air et la sécurité énergétique. À l'aide de modèles climatiques, les scientifiques ont également évalué l'impact pour le climat. Ils estiment que cela pourrait réduire la hausse des températures mondiales de 0,05 à 0,13 °C d'ici 2050. L'étude propose une analyse régionale, soulignant nécessaire l'adaptation des stratégies aux spécificités locales. Les zones à fort rayonnement solaire ou en pleine urbanisation sont particulièrement ciblées. Si l'Asie de l'Est est identifiée comme la région ayant le plus grand potentiel, les auteurs appellent à une collaboration internationale pour développer l'énergie solaire sur les toits là où elle aura le plus d'impact, notamment en Afrique. 📄 <http://serre.vivante.free.fr/docs/59solaire.pdf>



L'ÉTAT ENJOINT D'AGIR POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

L'association AMORCE interpelle
le gouvernement début février afin
qu'il mette en œuvre «des mesures
attendues de longue date par

les collectivités» pour atteindre les objectifs fixés par
le Parlement en matière d'économie circulaire.

Ce réseau national fondé en 1987 qui regroupe plus de 800 collectivités, associations et entreprises pour promouvoir la gestion des déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur, s'exaspère des attermoissements et du double discours de l'État en matière de lutte contre les déchets. Elle envisage de saisir la justice en cas d'absence de réponse sous deux mois tant l'inertie place les collectivités locales, en bout de chaîne, dans une situation inextricable. Les mesures prévues ou induites par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (Agec) manquent en effet encore cruellement d'application. Il faut reconnaître que l'arrêté publié au JO du 24 décembre limitant aux seules lingettes le périmètre de la responsabilité élargie du producteur devant s'appliquer aux textiles sanitaires à usage unique fait figure de démission. C'est la continuité du tout jetable pour AMORCE qui rappelle que si la loi Agec dispose en son article 62 que sont concernés tous les textiles sanitaires à usage unique, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024, les lingettes ne représentant qu'1,2 % du total... En sus d'être plus que partielle, l'application est donc tardive. Les objectifs législatifs qui restent lettre morte faute de mesures concrètes adoptées pour les atteindre sont légion. Par exemple celui visant à «réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boissons mises sur le marché» posé par la loi Agec, ne sera vraisemblablement pas respecté, comme ne le sera pas non plus l'objectif d'un taux de collecte pour recyclage de ces mêmes bouteilles de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029. Compromise également, l'atteinte d'un taux de collecte séparée de ces bouteilles de 80 % (en poids) en 2026 qu'exige le nouveau règlement Emballages de l'Union européenne. Avec une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont les recettes tutaient désormais le milliard d'euros, l'État est le grand gagnant du dispositif. D'autant que ce qu'il gagne d'un côté, il ne le reverse guère de l'autre : jamais cette taxe n'aura rapporté autant et jamais le fonds Économie circulaire n'a été aussi peu doté...

STOP
PFAS
NOW

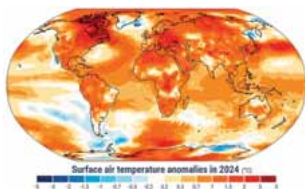
PFAS HALTE À L'ÉPIDÉMIE

Polluants éternels, ils sont partout.

Presque tout le monde a entendu parler des PFAS dans les poêles à frire antiadhésives et les imperméables, mais saviez-vous que ces polluants éternels se retrouvent dans d'innombrables autres produits ? Même dans l'eau, les aliments, les médicaments et les pesticides. La science est claire : les PFAS peuvent provoquer des lésions hépatiques, des troubles de la thyroïde, de l'obésité, des problèmes de fertilité, des maladies cardiovasculaires et des cancers. Les dommages causés à la santé publique en Europe sont estimés à 52-84 milliards d'euros/an. Les PFAS sont hautement toxiques, mais l'industrie chimique continue de réaliser des profits élevés sur leur production, mettant en péril la santé de millions d'Européens et Européennes.

Exigeons l'interdiction des PFAS en Europe

🔗 <https://act.greens-efa.eu/fr/pfas>



2024, L'ANNÉE DU DÉPASSEMENT

Le moment où l'humanité a franchi le seuil symbolique de plus de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle.

Si les chefs d'État s'étaient engagés à ne pas dépasser cette «barrière de sécurité» en signant l'accord de Paris en 2015, les bilans climatiques sont hélas implacables. Les dix années les plus chaudes jamais enregistrées se trouvent toutes entre 2015 et 2025. L'année 2024 a gagné 0,12 °C par rapport à 2023 jusqu'alors en haut du podium. Printemps, été et hiver ont connu des pics inédits. Et 2024 connaît également la journée la plus chaude jamais mesurée, avec une moyenne de 17,16 °C le 22 juillet sur l'ensemble du globe.



4 IDÉES FAUSSES SUR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

30 % des Français estiment que les désordres climatiques

et leurs conséquences sont des phénomènes naturels, comme il y en a toujours eu. Soit une augmentation de sept points par rapport à 2023 et de douze depuis 2020, selon la 25^e édition du baromètre «Les représentations sociales du changement climatique des Français» de l'Ademe. Une propension au climato scepticisme qui a doublé en plus de vingt ans, passant de 15 % en 2001 à 29 % en 2024.

«Toute cette pluie en 2024... ce ne sont pas les sécheresses annoncées !»

Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) sorties en 2021 sont claires sur le fait que le changement climatique a augmenté la fréquence et l'intensité des épisodes de fortes précipitations depuis les années 1950. Chaque degré de température supplémentaire augmente d'environ 7% la teneur en vapeur d'eau de l'atmosphère. Cela aboutit à plus d'inondations pluviales, en fonction des lieux et des années.

«C'est un cycle naturel...»

Par le passé divers facteurs naturels ont pu créer un climat chaud, mais le réchauffement constaté actuellement se produit à un rythme bien plus soutenu que celui connu sur les 10000 dernières années. CO₂, méthane, protoxyde d'azote : les gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère depuis le XIX^e siècle sont responsables des désordres actuels et l'influence de l'homme sur le système climatique est clairement établie.

«Brrr, il fait bien froid cette semaine. Il est où, ton réchauffement climatique ?»

Les climatosceptiques rebondissent souvent avec ironie sur les épisodes de froid, qui sont des événements ponctuels relevant de la météo, afin de nier la montée continue et rapide des températures sur plusieurs décennies. Mais le dérèglement climatique se traduit aussi par des épisodes météorologiques extrêmes, et en moyenne nous battons dix records de chaud pour un record de froid.

«L'homme a toujours su s'adapter, alors pourquoi s'inquiéter ?»

Du fait des activités humaines, la Terre s'est réchauffée de 1,2 °C en un siècle et demi. Très rapide au vu de ce qu'a connu l'humanité, ce rythme est en décalage avec celui des espèces vivantes qui ont besoin de temps pour s'adapter. L'enjeu aujourd'hui n'est plus d'arrêter le changement climatique, mais de le ralentir, puis de le stabiliser.



ÉTUDE EXPLORE2

Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2100.

Les conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau sont d'ores et déjà bien visibles, avec des contrastes majeurs selon les territoires. La ressource en eau renouvelable, indispensable aux différents usages humains et au fonctionnement des milieux aquatiques, a diminué de 14 % en France au cours de ces quinze dernières années. Cette tendance devrait s'aggraver, particulièrement en période estivale, avec le changement climatique. Sous le scénario de fortes émissions en fin de siècle (2071-2100), le réchauffement moyen en France se poursuivra : +4 °C. Le projet Explore2, piloté par l'INRAE et l'OiEau, s'inscrit dans la suite de l'étude réalisée en 2010-2012 qui avait établi des premiers scénarios prospectifs des disponibilités de la ressource en eau à horizon 2070.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/explore2-impacts-du-changement-climatique-ressource-eau-horizon-2100>



MOINS D'EAU DANS NOS RIVIÈRES

Les scientifiques prévoient une baisse de 10 à 40 % du débit moyen des rivières et fleuves de France à horizon 2050-2070.

Les réacteurs nucléaires nécessitent des quantités d'eau importantes pour être refroidis, l'eau soit évaporée, soit rejetée plus chaude contribue donc au réchauffement global des fleuves et des rivières. En une année, la totalité de l'eau évaporée par les réacteurs nucléaires en France équivaut à 800 millions de m³. À titre de comparaison, 260 millions de m³ d'eau par an sont consacrés à l'alimentation. Le respect des seuils de température de rejet impose alors à EDF de stopper le fonctionnement des réacteurs nucléaires. De quoi faire craindre des conflits d'usage à court et moyen terme.



LA RELANCE DU NUCLÉAIRE À MARCHÉ FORCÉE

Le gouvernement entend acter avec sa loi sur la souveraineté énergétique huit réacteurs supplémentaires en 2050.

Un texte qui fait également disparaître l'objectif de réduction à 50 % de la part du

nucléaire dans le mix énergétique français fixé par la précédente loi du genre en 2015. En février 2022 Emmanuel Macron affichait son intention de «repandre le fil de la grande aventure du nucléaire civil» et annonçait la construction de 6 EPR2, version simplifiée de l'EPR de Flamanville. Trois ans après le discours présidentiel, l'EPR multiplie les incidents et des mois après sa prétendue mise en service le 21 décembre 2024 (avec 12 ans de retard sur le calendrier prévu) ronronne aux alentours de 25 % de sa puissance... présentant toujours un bilan production/consommation négatif! La Cour des comptes a estimé son coût de construction à 23,7 milliards d'euros (au lieu des 3 prévus) et alerte sur les risques entourant le projet de nouveaux réacteurs, affirmant que «Le programme EPR2 reste marqué par un retard de conception, une absence de devis abouti et un plan de financement incertain». Elle estime actuellement que la facture des 6 EPR2 pourrait atteindre près de 80 milliards d'euros hors frais de financement, soit plus de 10 de plus que la dernière estimation d'EDF. De fait, le plan de financement et le calendrier de construction n'aboutiront pas avant minimum décembre 2025. Malgré cela, des terrains ont déjà été acquis via les SAFER à Penly (Seine-Maritime), à Gravelines (Nord) et au Bugey (Ain), sites pressentis pour accueillir des EPR2, suscitant la mobilisation des détracteurs du projet. Alors même que le nucléaire met en danger les populations et l'environnement, il pèse sur le budget pourtant austéritaire du gouvernement au détriment des énergies renouvelables et d'une réelle lutte contre le dérèglement climatique.

<http://serre.vivante.free.fr/docs/59epr.pdf>



NON AU TECHNO-CENTRE À FESSENHEIM

Le projet porté par EDF pourrait rendre bien réel dès 2031 l'ajout de radioactivité dans nos vies.

Première en France : des déchets provenant d'installations nucléaires, seraient recyclés après avoir été partiellement décontaminés. Le métal produit pourrait être utilisé pour fabriquer tout et n'importe quoi, sans restriction, sans contrôle, sans traçabilité. Les rayons émis par les matières radioactives ont des impacts sur le vivant, même à faible dose. Irradier nos lieux de vie et les objets qui nous entourent est risqué pour notre santé. Si le démantèlement de la centrale de Fessenheim se justifie, la filière nucléaire doit gérer ses déchets sans exposer la population à des biens contaminés du quotidien l'irradiant à son insu.

🔗 <http://serre.vivante.free.fr/docs/59technocentre.pdf> et <https://www.criiadr.org/categorie/dechets-demantelement/recyclage-domaine-public>



UNE FUITE DE BOUES RADIOACTIVES CACHÉE AU PUBLIC

Début septembre 2024, un incident se produit à Valduc.

Un article de Mediapart reprend des extraits d'un avis de l'IRSN, institut d'expertise sur la sûreté nucléaire devenu Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) au 1^{er} janvier 2025 suite à sa fusion avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire actée par la loi du 21 mai 2024. On y découvre que suite à l'incident survenu sur le site du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Côte-d'Or où sont fabriquées des parties nucléaires des armes de dissuasion, des boues (rebuts d'un méthaniseur et contaminées au tritium, l'isotope radioactif de l'hydrogène, radioélément particulièrement mobile) sont chargées à bord d'un camion et transportées jusqu'à la station de traitement des eaux usées de Longvic, au sud de Dijon. Contrairement aux obligations de transparence, l'information n'a toujours pas été officiellement rendue publique. La « mise en œuvre de la transparence » fait partie des missions de l'ASNR, reste à en faire la démonstration.



PAUL WATSON EST LIBRE

Le gardien des océans a quitté le Groenland après 149 jours de prison.

Arrêté en juillet 2024, le fondateur de Sea Shepherd s'apprêtait à quitter le Groenland pour empêcher un navire japonais de chasser les cétacés. L'écologiste de 74 ans fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par le Japon, pour une campagne menée en 2010 contre la flotte de pêche nipponne. Depuis son interpellation, tout l'enjeu était de savoir si le gouvernement danois, sous pressions diplomatiques, allait le livrer au Japon, où il encourt jusqu'à quinze ans de prison. Le 17 décembre, le Danemark a finalement refusé son extradition, lui permettant de retrouver sa femme et ses deux fils à Marseille pour Noël. Son arrestation qui a suscité un élan de sympathie a attiré l'attention sur la poursuite des opérations illégales de chasse à la baleine par le Japon.

🔗 <https://seashepherd.fr/>



CONTRE UNE PUISSANTE IDÉE REÇUE : L'AGRIBASHING N'EST PAS RÉPANDU

Déméter, créée en 2019 par Christophe Castaner pour contrer une pseudo-menace pour le monde agricole, est inactive.

Cellule de renseignement et d'enquête, Déméter a été créée au sein de la gendarmerie nationale par une convention de partenariat entre le ministre de l'Intérieur et deux syndicats agricoles (FNSEA et Jeunes Agriculteurs) au prétexte de la nécessité de lutter contre un phénomène d'« agribashing » (élément de langage popularisé par la FNSEA pouvant se traduire par « dénigrement du monde agricole ») imputé aux mouvements animalistes et environnementalistes. Frôlant l'instauration d'un véritable délit d'opinion, l'État a notamment chargé Déméter de surveiller et collecter des informations sur les « actions de nature idéologique », dont des actions parfaitement légales, mais qui osent faire la critique de l'élevage intensif, de la (sur)consommation de viande ou de l'usage de pesticides dont la dangerosité est avérée. Cinq ans plus tard, l'association Aria et Le Monde ont mené l'enquête : aucune atteinte détectée. Par endroit aucune réunion n'a même été organisée. Cela remet les points sur les i : les défenseurs de l'environnement n'harcèlent, n'attaquent, ni ne nuisent physiquement aux agriculteurs. Plusieurs associations environnementales ont demandé la dissolution de Déméter, instrument politique d'intimidation destiné à dissuader toute revendication quant à notre modèle agricole et alimentaire. Le tribunal administratif de Paris est allé dans ce sens, jugeant le grief fondé. Mais le 7 novembre 2024, le Conseil d'État a retoqué la décision dans un contexte toujours plus répressif à l'égard des lanceurs d'alerte qui osent s'opposer à un modèle intensif à bout de souffle. Dans une tribune publiée le 19 mars 2025, plus de 120 associations et personnalités demandent à nouveau le démantèlement de la cellule Déméter. Sans autre voie de recours à l'échelle nationale, les signataires soutiennent la procédure engagée par L214 devant la Cour européenne des droits de l'homme pour faire respecter le droit à la liberté d'expression et d'information.



CHAMPS DE BATAILLE, UN LIVRE POUR L'ÉTÉ

Le remembrement des terres agricoles, sujet totalement oublié ou occulté.

Débuté dans les années 1930, puis priorisé à la Libération et généralisé durant les Trente Glorieuses, il est pourtant un marqueur fort de la « modernisation » de la France. Il a également généré une série de tragédies humaines, meurtri les paysages, divisé les paysans et fait disparaître toute une mémoire collective. Cette pratique est au cœur d'une catastrophe écologique aux conséquences pas moins dramatiques. Néanmoins, personne n'en parle, et il n'est jamais mentionné dans les livres d'histoire. Pourquoi ce silence ? En s'appuyant sur les recherches les plus récentes, ce récit raconte comment l'État s'est employé à tailler les campagnes sur mesure pour faire de la terre un simple support de production et orchestrer le plus grand plan social du XX^e siècle. Journaliste spécialiste des questions agricoles, Inès Léraud propose une enquête en profondeur, très bien documentée à propos d'une des plus grandes mutations sociétales de l'Hexagone. Après avoir dénoncé en 2019 le scandale des algues vertes en BD, elle collabore à nouveau avec Pierre Van Hove au style graphique épuré qui capture l'atmosphère rurale de manière réaliste.

📖 Champs de bataille - La revue dessinée - Delcourt, 192p. 23,75 euros



OBSERVER LE LUCANE CERF-VOLANT

Un recensement afin de mieux comprendre et protéger une espèce en déclin.

Pouvant atteindre 9 cm, c'est le plus grand coléoptère d'Europe. Le mâle est doté d'une paire de mandibules impressionnantes en forme de cornes de cervidés, d'où son nom. Cette particularité physique ne concerne pas les femelles, plus petites, dotées de mandibules restreintes, mais finalement plus puissantes. Au stade larvaire, il se nourrit de bois mort pendant 3 à 6 ans, un régime appelé « saproxylophage ». Après sa métamorphose, il vit adulte presque exclusivement sur ses réserves jusqu'à sa mort, son principal objectif étant la reproduction. Le mâle utilise ses grandes mandibules pour attirer la femelle et écarter ses rivaux, à la manière d'un lutteur grec. Les populations sont en déclin dans de nombreux pays européens. Comme pour la plupart des coléoptères mangeant du bois, la disparition des haies et les pratiques forestières modernes, qui éliminent les vieux arbres et le bois mort, réduisent à la fois son habitat et sa source de nourriture. Une enquête nationale permet de recenser les Lucanes Cerf-Volant afin de mieux comprendre et protéger cette espèce emblématique. Promeneurs, naturalistes, photographes ou simples curieux, c'est à nous de jouer pour transmettre nos observations et contribuer à la préservation de l'espèce ! 🔗 <https://enquetes.insectes.org>



Le patois, pourquoi pas toi ?

HISTOIRE(S) ET LÉGENDES LOCALES

Presque disparus des villes à la fin du XIX^e siècle, les patois restèrent d'un usage courant dans les campagnes les cinquante premières années du XX^e siècle.

Rémy Vacheret parle et réécrit

le patois de Falletans afin d'éviter qu'il ne disparaisse à jamais... il nous offre une petite racontote.

Dégonfli vòs pneus

Lè Marie ètè toujou juchie su son vélo. Mais pû elle èvancè dans l'âge, pû elle èvè des maux pou pédali. Elle disè toujou qu'le grand manitou qu'èvè créè lè tère n'èvè pas fait l'trèveil c'ment y'èrè faillu. Pouquière qu'è y'èvè des caravaules tout au travè d'lè campègne peû même dans nos p'tchiots péyis c'ment l'Gros Bousson ?

Un jou qu'elle èvè ètè è lè ville, elle èvè empli son p'né de toutes soutesches de chôses : du papi poû lè touèlètes au fond du coutchi, è faut bin avouè qu'lè feûilles du P'tchoit Comtois, au bout d'un môment, ça peut râpè un peû fou ! Du couchon poû lè vouèsins que v'nant mingi dimanche, bin voui, lè treue n'è pas pris l'mâle c't'annè, donc pas d'couchons ao salouè ! Y'èvè dè pourots, lè siens n'en pâs supoutchè toute lè pleuche qu'è chu c't'hivè. Y'èvè encoû quéqu'poumes, les rattes en tout mingi. Quéqu'litres de Kiravi pou l'Leon, les cercles du tonneau s'étin un pcho r'lachi... peu lè mitan du vin so r'trouvè dans lè rigôle, So du moins, c'qu'è v'lu lu faire crouère le Léon. Mais c'ment è n'è jamais pas souè, lè Marie n'l'è crèyu qu'è mitan ! Arrivè au d'sus d'lè rue elle ché su l'raboutot du Gros Bousson.

« Vous sèvè, père Pernet, sô dû de r'montè lè grapiollotte, è faut grimpi... ».

« Mais Marie, è faut dégonfli vos pneus, vous rouleri è pat ! ».

« Ha bin merci, ca n'm'èvè pas travouchi l'esprit. Y sèrà pou l'prochain cô ! ».

« Ah ben merci, cela ne m'avait pas traversé l'esprit, roulerai à plat ».

« Mais Marie, il faut dégonfler vos pneus, vous grapiollotte, ça grimpe ».

« Vous savez père Pernet, c'est dur de remonter la le menuisier de Gros Buisson. moitié. Arrivée au-dessus de la rue, elle tombe sur comme il n'a jamais pas soif, la Marie ne l'a cru qu'à du moins, ce qu'a voulu lui faire croire le Léon. Mais la moitié du vin s'est retrouvée dans la rigole. C'est les cercles du tonneau s'étaient un peu relâchés et tout mangé. Quelques litres de Kiravi pour le Léon, il y avait encore quelques pommes, les souris ont n'ont pas supporté toute la pluie tombée cet hiver. cochons au saloir ! Il y avait des poireaux, les siens truite n'a pas pris le mâle cette année, donc pas de voisins qui viennent manger dimanche, ben oui la cela peut râper un peu fort ! Du couchon pour les les feuilles du Petit Comtois, au bout d'un moment, les toilettes au fond du jardin, il faut bien avouer que panier de toutes sortes de choses : du papier pour Un jour elle était allée à la ville, elle avait rempli son nos petits pays comme Gros-Buisson ? des trous au travers de la campagne et même dans il aurait failli. Pourquoi qu'il y avait des bosses et avait créé la terre n'avait pas fait le travail comme pédaler. Elle disait toujours que le grand manitou qui elle avançait dans l'âge, plus elle avait des maux pour La Marie était toujours juchée sur son vélo. Mais plus

Dégonfler vos pneus

✂ Rémy VACHERET



Je soutiens pour que vive Serre Vivante !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : Serre Vivante, 39290 MENOTEY



- ☐ J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2025.
- ☐ Je fais un don de €. 66 % de mon versement (don+cotisation) est déductible des impôts. Ex : 50 € versés ne me coûtent que 17€ après déduction fiscale.

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone

Créée en 1992, l'association Serre Vivante a pour objectifs d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre, de mettre en place une centrale d'information et d'animation locale, d'élaborer un document de développement et de protection du massif, de faire progresser la législation sur les parcs de chasse et sur l'environnement.

AGENDA

Eclans-Nenon



DIMANCHE 4 MAI | 10H-12H **5^e édition Troc de plantes**

De 10h à 12h, échanges entre jardinières & jardiniers suivi d'un apéro partagé.

DIMANCHE 18 MAI | 14H30-17H30 **Atelier cuisine sauvage**

Initiation à la cueillette et cuisine des plantes sauvages comestibles, 14h30 - 17h30.

Places limitées, inscription obligatoire.
☎ 06.37.35.18.48

Foyer rural de La Barre

DIMANCHE 4 MAI | DÈS 14H30 **Fête au Village de La Barre**

«Diégo et Joanès» duo de cirque
et «Funky Loops» fanfare.

VENDREDI 23 MAI | 20H30 **«Robert sans Travail»** Compagnie Truelle Destin

VENDREDI 26 SEPTEMBRE | 20H30 **«Tou Tou You Too»** Compagnie Circo Senso

VENDREDI 17 OCTOBRE | 20H30 **Les Dolipranes is Back !** Réservations : ☎ 03.84.71.34.62 ✉ daniel.bourgeois3@wanadoo.fr

Moissey

SAMEDIS 10 MAI & 7 JUIN | 9H30 **Sortie "Les plantes médicinales et comestibles au printemps"**

Proposées par Bénédicte Rivet, naturopathe.
RDV place de Moissey, participation 10€,
✉ benedicte-naturo@orange.fr ☎ 07.85.66.86.35

16 MAI, 20 JUIN, 18 JUILLET, **15 AOÛT, 19 SEPTEMBRE | DÈS 19H** **Les vendredi festifs**

Artisans, producteurs, créateurs locaux accompagnés de musiciens. Buvette et snack.

☎ https://moissey.fr/agenda-a-venir/
Contact exposants ☎ 06.04.52.69.40

De Fil en Aiguille

DIMANCHE 18 MAI | BRANS **Expo-Vente de 14 h à 18 h**

Fête des mères et des pères, salle de la Mairie.
Dominique Maitrot ☎ 06.88.15.23.37

Le Café Décintré

DU 28 MAI AU 1^{er} JUIN | RAINANS **Exposition «Incarné»**

Carte blanche avec le Musée des Beaux-Arts de Dole. œuvres d'Alain Steck, Charles Forzinetti et Gwenola Hatet.

☎ Le café Décintré, 18 rue Mourey



Réservations ☎ 03.70.58.40.10
✉ environnement@grand-dole.fr

NATURA 2000

14 MAI | ÉCLANS-NENON **Les Oiseaux en forêt de Chaux**

07 JUIN | FORÊT DE CHAUX **Déplacement gîtes chiroptères**

18 JUILLET | FOURG **Nuit internationale de la chauve-souris Chauves-souris**

30 AOÛT | FORÊT DE CHAUX **Restauration de mares**

Padré Pio (un tracteur pour le Togo)

30-31 MAI - 1^{er} JUIN **Théâtre de l'Abbaye d'Acey** **L'âne dans la bible mais pas que...**

À 21h les 30-31 Mai, et à 15h le 1^{er} Juin
☎ Abbaye d'Acey, Vitreux

Croqueurs de Pommes

Section Jura Dole et Serre

SAMEDIS 10 MAI - 21 MAI **19 JUILLET | 9H-12H** **Travaux au verger de Montmirey-La-ville**

SAMEDIS 2 OU 16 AOÛT **Démonstration de Greffe en écusson**

Patrick Thivant, président ☎ 07.82.30.25.14
☎ https://croqueursjds39.fr

Comédia Dol Arte

23-24 MAI | MALANS **«Pourquoi on a mangé papa»**

8€, 5€ -de 16 ans, gratuit -de 6 ans

☎ «Ile art», Parc des Sculptures.
Réservation : ✉ ccomediadol.arte@laposte.net
☎ 06.64.89.76.35

Forges de Fraisans



29 MAI | 10H-18H **Fraisiac, marché de l'art contemporain**

Exposition d'artistes contemporains. 15 h :
«Capharnaüm» (duo de violoncelles).

MARDI 20 MAI | 20H **Spectacle «La ferme des animaux»** Théâtre à partir de 9 ans.

17, 18, 19 - 25, 26 JUILLET **Concerts «La Guinguette»**

Dès 19h, gratuit, restauration sur place.
☎ https://www.lesforgesdefraisans.com
☎ 06.47.04.01.57

Le CRIC

22 JUIN | FRASNE-LES-MEULIÈRES **Fête de la musique**

De la fin de la matinée au début de soirée.

LES 21, 22 ET 23 AOÛT **Les Guinguettes à roulettes**

Trois soirées itinérantes surprises entre Frasne et Montmirey-La-Ville.

Coeur de pigeon

1^{er} JUIN | LE PETIT MERCEY **Fête de la Nature**

14h30-18 h : découvertes botaniques, récolte et création d'un herbier, art éphémère au verger.

28 SEPTEMBRE | MIDI **Repas festif et champêtre**

Suivi d'une chasse au trésor au verger.
☎ Terrasse de l'ex-mairie

La Carotte

La «Carotte» Mobile

Gala de l'école de théâtre : 22 au 25 mai.

Rans en scène : le 12 juin.

Fête de la Carotte : le 5 juillet.

☎ lacarotte.org ☎ 03.84.81.36.77
✉ contact@lacarotte.org

SAMEDI 7 JUIN | 9H30

Nettoyage des carrières de meules D'Offlanges

Située en pleine forêt de la Serre, chemin de la Poste, croix du Dode. Avec Luc Jaccotey archéologue lithicien. Apporter bottes, râtelier, pelle, seau, broches....

Maison du Patrimoine d'Orchamps & Serre Vivante.
☎ Parking GPS 47.193948, 5.568166
JC Lambert ☎ 06.30.32.50.45

Comité des fêtes de Menotey

8 JUIN | MENOTÉY **Fête de l'âne**

Diverses animations, défilé déguisé, exposants, balade à dos d'ânes. Restauration

12 OCTOBRE | MENOTÉY **16^e édition Fête de la soupe**

☎ Comité des fêtes de Menotey.

Orgue et Musique Pesmes

DIMANCHE 6 JUILLET | 17H

Intermède musical de la classe de Nyckelharpa de l'atelier de Karovan

DIMANCHE 3 AOÛT | 17H

Concert d'orgue, Matthieu Boutineau
Gratuit. Christophe Jacques ☎ 06.63.91.10.50

3-5 OCTOBRE | PESMES

Festival Musique en tribune

☎ Église Saint-Hilaire. Gratuit-18 ans.
☎ www.orgue-musique-pesmes.com

AMAP Dampierre

5 JUIN | 18H30 - 21H

Fête de l'AMAP des Sources

Marché de producteurs bio et locaux.
☎ Place du Boulodrome et aire de jeu.

Agir pour le Désarmement Nucléaire

6-9 AOÛT

80 ans Hiroshima et Nagasaki

6 août : manifestation devant le CEA de Valduc
7 août : rassemblement place de la Mairie à Dampierre, 12h-15h. Repas partagé et échanges.
8 au 10 août : stand au festival "No Logo" à Fraisans

☎ 09.52.65.19.46
☎ www.dampierre-jura.fr/associations/80987